

RAPPORT SUR NOS PROGRÈS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE DE 2024-2025



Disponible en médias substituts sur demande.

RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

La Société manitobaine des alcools et des loteries (la Société) bénéficie de la possibilité d'exercer ses activités sur les territoires occupés à l'origine par les nations Anishinaabeg, Anishinewuk, Dakota Oyate, Denesuline et Nehethowuk, terres maintenant connues comme territoires visés par les Traités n°s 1 à 5 – et la patrie des Métis de la rivière Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont encore les terres ancestrales des Inuits.

Nous nous engageons à respecter les traités conclus sur ces territoires, tout en reconnaissant les préjudices du passé et en progressant en partenariat avec les communautés autochtones et dans un esprit de réconciliation.

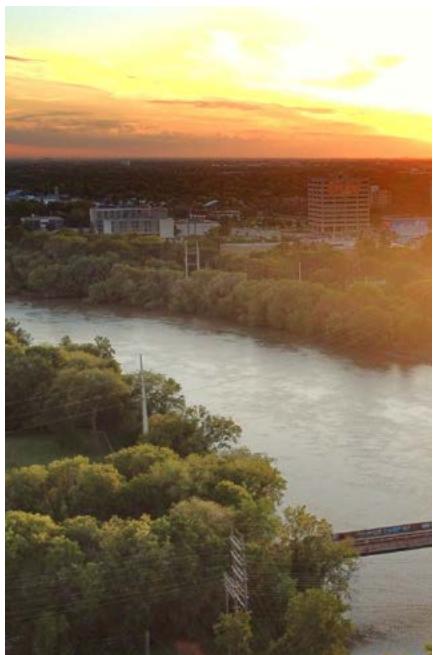
Bien que la reconnaissance territoriale ne constitue qu'une étape dans la promotion d'un plus grand respect et d'une plus grande inclusion des peuples autochtones, à ces paroles nous joindrons des actes en vue de construire un avenir et une communauté qui seront meilleurs pour tous.



Photo prise par Buddy Prince, membre de la Nation ojibway de Brokenhead.



TABLE DES MATIÈRES



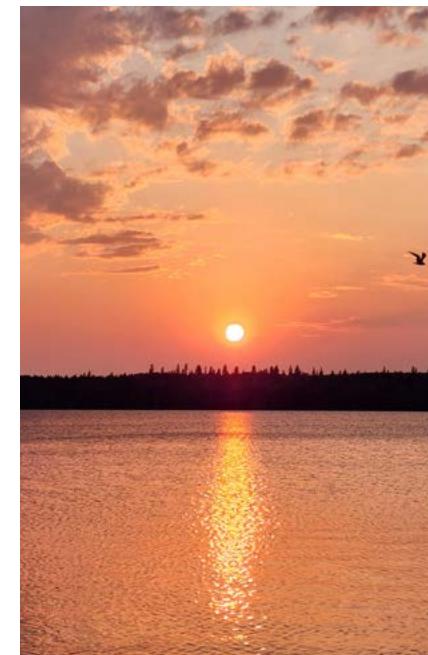
INTRODUCTION

PAGES 4-7



FAITS SAILLANTS

PAGES 8-15



GÉNÉRALITÉS

PAGES 16-22



ÉCONOMIE

PAGES 23-26



ENVIRONNEMENT

PAGES 27-31



SOCIÉTÉ

PAGES 32-38



INTRODUCTION

DANS CETTE SECTION

- 5** Message du président et directeur général
- 6** Notre démarche à l'égard de nos progrès ESG
- 7** Nos activités





MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL



En tant que société d'État, la Société manitobaine des alcools et des loteries (la Société) œuvre pour le bien-être social et économique de la population manitobaine. Nous réinjectons des centaines de millions de dollars de revenus dans la province du Manitoba pour appuyer d'importants programmes comme l'éducation, les soins de santé et l'infrastructure. Nos activités commerciales génèrent en outre des millions de dollars de profit pour nos partenaires commerciaux locaux. Une entreprise responsable ne se contente pas de surveiller son bilan; elle passe également au peigne fin tous ses impacts opérationnels.

Nous reconnaissons que les produits et services que nous offrons peuvent causer des préjudices à certaines personnes. En allouant 2 % de notre résultat net prévu à des programmes de responsabilité sociale, nous collaborons avec des organismes spécialisés en réduction des méfaits, en prévention des troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale et en traitement des dépendances.

Nos activités génèrent des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES). Les récentes réductions de notre consommation de carburant pour nos véhicules et de nos achats de produits de papier sont quelques-unes des améliorations durables apportées au cours de notre troisième année d'une stratégie décennale de réduction des émissions de carbone en vue d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050.

Les effets concrets des changements climatiques constituent une menace critique pour nos activités et nos partenaires commerciaux. Les conditions météorologiques extrêmes et les changements climatiques peuvent avoir des répercussions sur nos fournisseurs, nos transports, nos biens, nos activités et la santé et la sécurité de notre personnel. La Société doit faire preuve d'ingéniosité et d'innovation face aux changements climatiques, dont nous parlons plus en détail dans le rapport de cette année.

Pour relever nos défis, nous nous efforçons d'être un employeur exceptionnel. Les membres du personnel peuvent faire carrière à la Société et suivre leurs propres bonnes idées pour améliorer les processus. Ceux qui aspirent à diriger peuvent suivre une formation interne pour se préparer à assumer des responsabilités plus importantes.

Nous sommes également fiers de nous associer à des groupes communautaires qui aident les Manitobaines et les Manitobains à prospérer grâce aux arts et à la culture, aux sports et aux loisirs, aux projets socialement progressistes et de bien d'autres façons. Le personnel de la Société est au cœur de nos efforts de développement d'un sentiment d'appartenance; il consacre son temps et ses talents à faire du bénévolat et à recueillir des fonds pour les causes qu'il a à cœur.

En fait, le présent rapport sur nos progrès environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) rend hommage aux efforts quotidiens du personnel de la Société. Le personnel incarne notre approche des progrès ESG avec intégrité, leadership et volonté de faire le bien ensemble pour la population manitobaine. ■

« Ce rapport rend hommage aux efforts quotidiens du personnel de la Société. »

Gerry Sul, président et directeur général



NOTRE DÉMARCHE À L'ÉGARD DE NOS PROGRÈS ESG

TRANSPARENTE ET RESPONSABLE

Le but de la Société est d'enrichir la vie de la population du Manitoba. Notre démarche à l'égard de nos progrès ESG nous aide à y parvenir.

Depuis 2018, nous recueillons des données annuelles sur la durabilité afin de rendre compte de nos impacts économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus critiques. Nous avons établi de solides partenariats d'affaires, collaboré avec les collectivités de toute la province, sensibilisé la population manitobaine à l'utilisation responsable de nos produits et services, offert des milieux de travail sains et des possibilités de carrière au personnel et pris des mesures pour réduire notre empreinte environnementale. Il ne s'agit pas seulement de responsabilités; ce sont des aspects fondamentaux d'une entreprise durable.

À l'automne 2024, nous avons effectué un exercice d'évaluation de l'importance relative, qui a permis de relever une quarantaine de nouvelles divulgations de la Global Reporting Initiative (GRI) pertinentes pour notre organisation. Au cours de cet exercice, nous avons misé sur les divulgations importantes qui étaient conformes à nos objectifs organisationnels.

Bien que la Société n'ait pas de politique distincte sur les enjeux ESG, ces derniers constituent un facteur important dans nos politiques et nos décisions opérationnelles et financières. La direction et le personnel se partagent la responsabilité d'exploiter notre entreprise d'une manière durable.

Nous sommes heureux de signaler les progrès mesurables réalisés pour atteindre ou dépasser nos objectifs et normes ESG, mais nous sommes également transparents lorsque les résultats n'ont pas répondu aux attentes. ■

ORIENTATION

Les rapports de la Société font référence aux normes de la GRI, qui sont largement utilisées dans le monde entier. Les normes de la GRI sont alignées sur les Normes internationales d'information financière (IFRS) S1 et S2, récemment publiées, qui traitent respectivement de la divulgation de renseignements financiers et climatiques. Ces nouvelles normes visent à combler l'écart entre les initiatives de durabilité et les rapports financiers. Les entreprises peuvent ainsi fournir au marché des données utiles à la prise de décisions et communiquer leurs risques et possibilités en matière de durabilité.

Le présent rapport contient nos données non financières importantes divulguées dans le cadre de la GRI et répond à la norme IFRS S2 relative aux informations climatiques visant notre exercice financier se terminant le 31 mars 2025, sauf indication contraire. La Société intégrera les divulgations conformément aux normes IFRS S1 dans le rapport sur les progrès ESG 2025-2026. Tout le contenu est basé sur notre récente évaluation de l'importance relative des enjeux ESG. Pour la divulgation de renseignements financiers vérifiés, consultez notre [Rapport annuel 2024-2025](#). ■

OBJECTIFS À COURT ET À LONG TERME

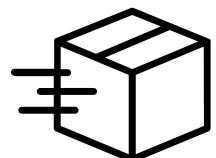
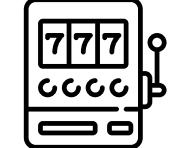
Notre engagement à long terme à produire des rapports sur les progrès ESG nous permet d'évaluer avec précision notre rendement au fil du temps. [Les rapports antérieurs sont disponibles sur mbll.ca](#).

La Société souscrit à une politique sur la durabilité environnementale. Depuis 2021, nous poursuivons une stratégie de réduction du carbone à court terme, qui vise une réduction de 43 % des émissions de GES d'ici 2032. Nous élaborons une feuille de route en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Au fil de l'évolution de notre programme ESG, nous effectuerons une analyse des lacunes ainsi qu'une schématisation des parties prenantes afin de déterminer les objectifs et les cibles pour les trois à cinq prochaines années. Ce sera l'occasion de cerner les risques et les possibilités à l'égard des enjeux ESG. ■

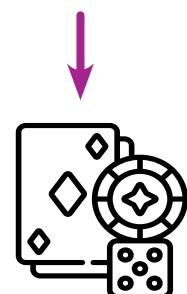
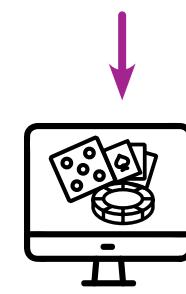
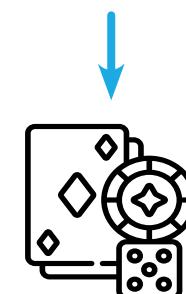
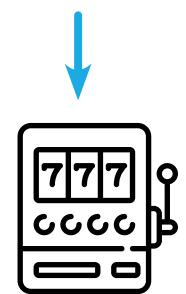
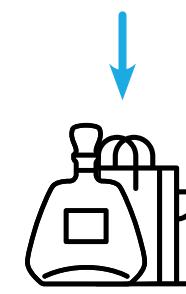
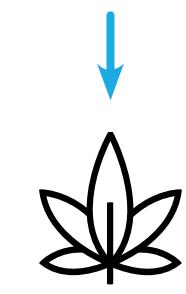


NOS ACTIVITÉS

FOURNISSEURS DE
PRODUITS ET SERVICESFOURNISSEURS DE
PRODUITS ALIMENTAIRESFOURNISSEURS
DE JEUXFOURNISSEURS
D'ALCOOLFOURNISSEURS
DE CANNABIS

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ

2 casinos
1 centre de jeux*1 site de jeux
en ligne63 magasins
Liquor Mart3 casinos des
Premières Nations425 établissements
dotés d'ALV945 détaillants
de billets de
loterie1 150 titulaires de
permis d'alcool et
400 détaillants d'alcool230 détaillants
de cannabis

Titulaires d'un permis de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba (RAJC)

*Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la rubrique [2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires](#)



FAITS SAILLANTS

DANS CETTE SECTION

- 9-10** Notre population, nos communautés
- 11-12** Durabilité environnementale
- 13** Perfectionnement du personnel
- 14-15** Notre clientèle et nos fournisseurs





NOTRE POPULATION, NOS COMMUNAUTÉS

LES PROJETS DE PLANTATION D'ARBRES PERMETTENT DE CULTIVER DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET ENCOURAGENT L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

L'an dernier, la Société a versé 75 000 \$ à Arbres Canada et à ses programmes Les arbres comestibles et Communautés Formid'arbres. Ce soutien vient s'ajouter aux contributions de la clientèle des magasins Liquor Mart qui apporte des porte-bières et des sacs réutilisables pour magasiner, réduisant ainsi la coupe d'arbres pour les emballages en papier. [Les porte-bières et les sacs à bières réutilisables réduisent l'impact environnemental des emballages en papier.](#) Les fonds ont permis de financer des projets de plantation d'arbres dans quatre collectivités du Manitoba. Au total, 460 arbres seront plantés. Un cinquième projet financé par la contribution de la Société aura lieu plus tard en 2025.

À Flin Flon, trois arbres et sept camerisiers ont été plantés dans le jardin communautaire de la ville. En plus d'embellir une résidence pour personnes âgées à proximité, ces nouvelles plantations ont également créé un petit jardin-forêt. Dix-neuf bénévoles ont participé à cette initiative, qui embellit le secteur, en plus de favoriser la durabilité et de renforcer les liens communautaires.

Par ailleurs, la Ville de Selkirk a utilisé les fonds pour planter des pommiers et des pruniers, ce qui améliore l'accès de la communauté à une source d'alimentation naturelle, tout en augmentant son couvert forestier urbain. Le site du projet se distingue par son gazon bien entretenu, son ensoleillement optimal et sa protection contre le vent.

Un projet de plantation au parc Henteleff dans le sud-est de Winnipeg a attiré quelque 75 bénévoles, qui se sont présentés sur place avec des gants et des pelles, prêts à creuser. Le personnel de la Société était sur place avec des boissons, de la nourriture et une tente offrant un abri du soleil, tandis qu'un violoneux local jouait de la musique métisse, un choix opportun puisque le terrain où se trouve le parc appartenait autrefois aux Métis. Ce projet présente des arbres et des arbustes cultivables dans le sud du Manitoba, dont bon nombre sont traditionnellement utilisés par la communauté autochtone, ainsi que des cultivars développés par l'industrie des pépinières pour la production alimentaire. ■



La Société a versé 75 000 \$ à Arbres Canada et à ses programmes Les arbres comestibles et Communautés Formid'arbres

MISES À JOUR À LA RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

En 2021, la Société a instauré sa première reconnaissance du territoire. Cette année, nous avons mis à jour notre déclaration pour refléter la réappropriation des noms autochtones traditionnels et reconnaître les Inuits et leurs terres ancestrales du Nord du Manitoba. Nous reconnaissons que l'utilisation de noms autochtones traditionnels dans notre reconnaissance du territoire et nos conversations quotidiennes constitue une marque d'honneur et de respect de la souveraineté des peuples autochtones et de leurs Nations et constitue un élément essentiel de la réconciliation. La reconnaissance du territoire mise à jour est affichée dans tous les bureaux, dans les casinos et sur les sites Web de la Société (mbll.ca, LiquorMarts.ca et CasinosOfWinnipeg.com). Une version audio est diffusée deux fois par jour dans tous les magasins Liquor Mart du Manitoba. ■

POUR UNE POPULATION MANITOBAINE FLORISSANTE :

Afin de promouvoir la qualité de vie partout au Manitoba, la Société offre du soutien pour les événements spéciaux, ainsi que les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance enregistrés qui offrent des programmes ou des services aux Manitobaines et Manitobains dans les domaines des arts, de la culture, des sports, de la santé, de la durabilité et de la diversité, ainsi que pour diverses causes sociales. Nous appliquons les principes de diversité, d'équité et d'inclusion dans nos décisions. ■

L'équipe du soutien communautaire

- 409 organismes communautaires
- Plus de 4 millions de dollars en soutien



LE PROGRAMME DE DON DE MATERIEL RÉJOUIT LES AMATEURS DE MUSIQUE BÉNÉFICIAIRES

La Société fait souvent don de matériel usagé de ses entreprises à des organismes caritatifs et à but non lucratif par le biais de son programme de don de matériel. Récemment, sept organismes manitobains ont reçu un don apprécié de matériel : des instruments et du matériel de musique d'occasion en bon état, qui n'étaient plus nécessaires pour les scènes des casinos de Winnipeg.

« Le programme de don de matériel offre de l'équipement précieux que notre théâtre n'est pas toujours en mesure de remplacer régulièrement, a déclaré Heidi Struck, directrice du développement au Royal Manitoba Theatre Centre. Nous sommes reconnaissants de bénéficier de ce type de soutien, qui nous permet de continuer à offrir du théâtre de haute qualité à la population manitobaine. La Société est un partenaire formidable du Royal MTC et appuie solidement le secteur des arts et de la culture depuis des décennies. »

La valeur de l'équipement de musique offert au Royal MTC a été estimée à 69 400 \$. Au total, les dons d'instruments et de matériel de musique de la Société représentent une valeur de 169 190 \$. Les dons comprenaient des articles rares, comme des batteries, des caisses claires, des congas, des boucliers acoustiques, des amplificateurs de guitare, des microphones et moniteurs intra-auriculaires sans fil, des trépieds pour instruments et des câbles divers.

« Nous sommes tellement contents d'avoir l'occasion de trouver plusieurs organisations qui peuvent utiliser ce don, a dit Kari DeGroot, gestionnaire du soutien communautaire de la Société. Nous espérons que cet équipement aidera ces groupes à faire ce qu'ils font le mieux, et c'est le but du projet Ensemble de la Société ».

Life's Journey Inc. est un organisme sans but lucratif offrant des services sociaux à Winnipeg, à Brandon et à Steinbach. Il offre du soutien aux personnes aux capacités diverses, y compris les personnes atteintes de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, ainsi que leur famille et leur communauté.

« La musique est un outil de guérison puissant pour les personnes que nous appuyons, a déclaré Peter Robillon, coordonnateur du centre de jour Life's Journey Inc. Beaucoup de gens traumatisés pourront profiter des bienfaits de la pratique d'un instrument de musique et peut-être même mettre en valeur leur talent. »

Life's Journey Inc. a reçu trois congas, quatre timbales et un ensemble de bongos d'une valeur totale de 2 900 \$.

En plus du Royal MTC et de Life's Journey Inc., du matériel de musique a également été donné à cinq autres bénéficiaires : Brandon University School of Music, École communautaire Aurèle-Lemoine, Rainbow Stage, West End Cultural Centre et Winnipeg Symphony Orchestra. ■



**Life's Journey Inc. a
reçu trois congas,
quatre timbales et un
ensemble de bongos
d'une valeur totale de
2 900 \$**

L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LE BÉNÉVOLAT

La Société croit au soutien et au renforcement de nos communautés. Dans le cadre de notre engagement organisationnel envers le bénévolat, le personnel est encouragé à s'engager et à avoir un impact sur notre province. Qu'il s'agisse d'un projet entrepris par la Société ou le personnel, il y a tellement de façons pour le personnel de participer et de redonner.

Les activités de bénévolat dirigées par la Société sont souvent liées à une commandite ou à une relation existante avec une communauté, un organisme à but non lucratif ou un organisme de bienfaisance. Les initiatives dirigées par le personnel sont des activités bénévoles du personnel de la Société à l'appui d'un organisme à but non lucratif, d'un organisme de bienfaisance ou d'un groupe communautaire.

Qu'il s'agisse de faire du bénévolat à un festival communautaire ou d'aider un organisme sans but lucratif à réaliser sa mission ou à organiser une collecte de fonds pour une cause qui lui tient à cœur, notre personnel est reconnu pour offrir généreusement de son temps afin d'améliorer la qualité de vie partout dans la province.

Joanne Roach, préposée au service à la clientèle d'un magasin Liquor Mart, fait régulièrement du bénévolat pour de nombreux organismes et événements, notamment les Blue Bombers de Winnipeg, le Festival du Voyageur, Jazz Winnipeg, l'Assiniboine Park Conservatory, le Centre d'accueil des visiteurs et Musée Dalnavert, Pride Winnipeg, Siloam Mission, le Rainbow Stage et plus encore.

Joanne est d'abord devenue bénévole au Festival du Voyageur, où elle a pu apporter un nouveau sens à l'expérience déjà précieuse qu'elle avait vécue avec son mari. Elle aime les interactions personnelles et les rapprochements authentiques.

« J'éprouve beaucoup de satisfaction à pouvoir aider les gens. »
Joanne Roach, préposée au service à la clientèle d'un magasin Liquor Mart

« Je trouve très gratifiant de pouvoir aider les gens et de tisser des liens avec eux, a déclaré Joanne. Chaque fois qu'on fait du bénévolat quelque part, on en garde un souvenir. »

Grâce à Joanne et à nos nombreux membres du personnel qui font du bénévolat des milliers d'heures chaque année, la Société fait une différence importante dans la vie des Manitobaines et Manitobains. ■





DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

DÉVELOPPER UNE MENTALITÉ DE COMMERCE ÉQUITABLE

Lorsque les membres du personnel de la Société ont démarré leur ordinateur en octobre dernier, la photo d'un cafetier portant des grains de café est apparue à leur écran. Tout cela faisait partie d'une promotion interne visant à informer notre personnel qu'en tant que lieu de travail officiellement certifié équitable par Fairtrade Canada, la Société sert du café certifié équitable dans ses salles à manger et restaurants, en plus d'offrir une vaste sélection de vins certifiés équitables dans ses magasins Liquor Mart.

Bien que cette promotion ait mis le commerce équitable à l'avant-plan des préoccupations du personnel en octobre, la Société est un lieu de travail équitable toute l'année. À l'échelle mondiale, le mouvement du commerce équitable favorise l'amélioration des conditions de travail et des prix pour les agriculteurs des pays du Sud, et la désignation de milieu de travail équitable de Fairtrade Canada identifie les entreprises qui font la promotion et l'achat de produits conformes aux normes internationales en matière de commerce équitable.

Comptant environ 3 000 membres du personnel, la Société est le plus grand milieu de travail équitable au Canada, une distinction qu'elle détient depuis 2019. Nous dirigeons par nos actions, mais aussi en partageant nos connaissances avec d'autres pour mériter cette désignation rigoureuse mais réalisable. Récemment, ces efforts nous ont amenés à présenter notre histoire dans le cadre du webinaire du Conseil manitobain pour la coopération internationale sur les milieux de travail équitables : la durabilité en action (janvier 2025). La conférencière Donna Dagg, gestionnaire de programme pour la durabilité environnementale de la Société, a décrit le parcours de la Société en matière

de commerce équitable – de la décision de demander la désignation de milieu de travail équitable de Fairtrade Canada à la communication des données, en passant par la mobilisation du personnel pour mieux comprendre l'importance du commerce équitable. ■



DONNA DAGG, gestionnaire de programme,
Durabilité environnementale

LA FIN DES PROBLÈMES D'EMBALLAGE MOULANT

Sachant qu'il a le pouvoir d'apporter un changement positif, le personnel de la Société a récemment pris l'initiative en lançant un nouveau programme qui permet aux magasins Liquor Mart des régions rurales de recycler les emballages en plastique utilisés pour fixer en place les palettes d'alcool qu'ils reçoivent.

Dans les régions rurales de la province, les possibilités de collecte et de réacheminement des déchets en plastique vers des installations de recyclage sont limitées. Le personnel d'un groupe de magasins a exprimé son inquiétude quant à l'envoi de cette matière à un site d'enfouissement et a revendiqué la même possibilité de recycler que ses homologues de Winnipeg, qui recyclent les emballages en plastique depuis déjà un certain temps.

Notre centre de distribution de Winnipeg a trouvé une solution. Au fil de conversations avec la compagnie de transport qui livre de l'alcool à nos magasins des régions rurales, une procédure a vu le jour. Les membres du personnel ramassent maintenant l'emballage moulant et le font transporter directement à une installation de récupération à Winnipeg. Comme les camions retournent en ville de toute façon, ils ne génèrent aucune émission supplémentaire de GES. L'emballage passe ensuite du centre de récupération à un centre de recyclage pour devenir du plastique recyclé.

Grâce à cet effort de collaboration, la Société ramasse et réachemine maintenant au recyclage la plupart des emballages moulants associés aux activités de nos magasins Liquor Mart et de notre centre de distribution, ce qui permet de garder le plastique ramassé en circulation plus longtemps et de réduire la nécessité de produire de nouveaux plastiques. ■

Le personnel a le pouvoir d'apporter un changement positif.



CRAIG REMPEL, directeur du centre de distribution



INNOVER POUR GARDER LE CARBONE SOUS TERRE

La Société s'est associée à Manitoba Habitat Conservancy dans le cadre d'un projet unique visant à neutraliser les émissions de carbone liées à la production d'aliments servis dans les restaurants de nos casinos.

Selon le World Resources Institute, la viande et les produits laitiers sont responsables de 11 à 20 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et de plus de 30 % des émissions mondiales de méthane. De plus, la production de viande et de produits laitiers a également des répercussions importantes sur la qualité de l'eau, la biodiversité, le bien-être animal et plus encore.

« Nous mesurons depuis longtemps les émissions directes de carbone dans l'ensemble de nos activités, comme celles liées au carburant que nous utilisons, a déclaré Donna Dagg, responsable du développement durable au sein de la Société. Mais il y a aussi des sources d'émissions indirectes que nous pouvons influencer pour aider à réduire les émissions mondiales. L'une de ces sources est la production de poisson et de viande que nous achetons pour les restaurants de nos casinos. »

La Société a versé plus de 72 000 \$ au programme d'intendance des prairies de Manitoba Habitat Conservancy, qui aide les éleveurs à utiliser des pratiques de gestion bénéfiques pour un pâturage durable des prairies et des pâturages. La Société appuie les efforts des agriculteurs et des organismes comme Manitoba Habitat Conservancy dans ce domaine émergent.

« Bien que le programme profite à la faune et à la biodiversité, la priorité de la Société de garder le carbone dans le sol est une première du programme, a déclaré Stephen Carlyle, PDG de l'organisme de conservation. Nous sommes toujours ouverts à de nouveaux partenariats. Ce partenariat était novateur. C'est la première fois que nous faisons quelque chose qui vise tout particulièrement à réduire les émissions de carbone. »

L'organisme de conservation collabore avec les propriétaires fonciers pour conserver et restaurer l'habitat sur leur propriété. La Société a financé plusieurs kilomètres de clôtures pour les bisons dans des fermes adjacentes près de Souris. Les clôtures de périmètre permettent le pâturage en rotation, ce qui donne un répit aux prairies indigènes pour créer des systèmes radiculaires plus sains. Les bisons aident également les prairies en martelant le gazon de leurs sabots pointus, répandant le fumier qui sert d'engrais naturel pour le pâturage. Tout cela contribue à garder le carbone dans le sol; autrement, il serait libéré dans l'atmosphère.

« Ce que j'aime de ce partenariat, a déclaré Carlyle, c'est que nous sommes tous les deux axés sur le service à la population du Manitoba. Nous sommes deux organismes locaux qui travaillent en collaboration pour soutenir l'environnement local. » ■



« Nous sommes deux organismes locaux qui travaillent en collaboration pour soutenir l'environnement local. »

Stephen Carlyle, PDG, Manitoba Habitat Conservancy

LES PORTE-BROUE ET LES SACS À BIÈRES RÉUTILISABLES RÉDUISENT L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES EMBALLAGES EN PAPIER

Notre division des activités liées à la vente d'alcools réduit l'utilisation des emballages en papier dans les magasins Liquor Mart. La production du papier nécessite beaucoup de ressources naturelles et a une empreinte carbone exceptionnellement élevée en raison de son cycle de production énergivore. En 2022, les magasins Liquor Mart ont commencé à éliminer progressivement les sacs en papier à usage unique, afin d'encourager la clientèle à apporter ses propres sacs réutilisables ou à en acheter en magasin.

« L'emballage en papier est l'une de nos plus grandes occasions de réduire les émissions de GES, a déclaré Cheryl Adams-Farrell, directrice des magasins de détail. La clientèle veut faire sa part lorsqu'elle magasine. »

En fait, les émissions de GES provenant des emballages en papier ont diminué de plus de 83 %, passant de 1 138,5 tonnes en 2017 à seulement 191,62 tonnes en 2024. En misant sur le succès de l'initiative « Apportez votre propre sac » (BYOB dans la publicité), nous avons lancé un programme de réutilisation de notre porte-broue – un porte-bières en carton pliable – le Jour de la Terre 2024. Le programme incite la clientèle à rapporter et à réutiliser ces emballages en carton à 12 compartiments disponibles en magasin.

« Ce programme réduira encore plus les émissions de GES et préservera les ressources naturelles, a ajouté Adams-Farrell. Si la totalité des clientes et clients réutilisent leur porte-broue une fois par année, ce geste préviendra la coupe d'environ 1 000 arbres matures pour créer de nouveaux porte-bières. »

Le lancement du programme de réutilisation des porte-bières a coïncidé avec un don de 75 000 \$ à Arbres Canada. Les fonds ont servi à appuyer la plantation d'arbres dans plusieurs collectivités du Manitoba. Voir [Les projets de plantation d'arbres permettent de cultiver des denrées alimentaires et encouragent l'engagement communautaire](#).

Les magasins Liquor Mart ont également récemment lancé la vente de leur « sac à bières », un sac réutilisable doté de compartiments pour tenir en toute sécurité les bouteilles et les canettes, afin de permettre à la clientèle de contribuer à un environnement plus sain d'une autre manière tangible. ■

Réutilisez-moi

Votre porte-broue de Liquor Mart peut être réutilisé.

Rapportez-le et contribuez à la conservation des arbres matures nécessaires à la fabrication de nouveaux porte-bières.

Nous versons un don de 75 000 \$ aux projets de plantation d'Arbres Canada dans les collectivités du Manitoba.



« L'emballage en papier est l'une de nos meilleures occasions de réduire les émissions de GES. »

Cheryl Adams-Farrell, directrice, magasins de vente au détail



PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL



« Le programme des leaders émergents m'a orientée dans le cadre de mes premières expériences de gestion directe de ressources humaines. »
Maria Marinelli, gestionnaire du marketing

UN INCUBATEUR DE CARRIÈRES ENRICHISSANTES

La Société fournit du soutien aux membres du personnel prêts à diriger, à acquérir de nouvelles compétences ou simplement à donner le meilleur d'eux-mêmes dans le cadre de leurs fonctions actuelles.

« Lorsque le personnel souhaite se perfectionner, nous avons probablement un programme pour soutenir ses aspirations », a déclaré Amanda Michaluk, directrice du développement organisationnel, qui travaille à la Société depuis 17 ans.

« J'ai moi-même bénéficié d'excellentes occasions au sein de l'organisation. Je suis passée du statut de collaboratrice individuelle à celui de dirigeante il y a deux ans. Nous avons à cœur d'aider nos ressources humaines à s'épanouir. Nous voulons que le personnel talentueux reste à la Société parce qu'il s'y épanouit. »

Le personnel peut s'inscrire à un large éventail de cours de perfectionnement annoncés dans le calendrier de formation de la Société, de la pensée critique à la gestion du temps, en passant par la préparation aux entrevues et les stratégies pour les conversations difficiles. Plus de 95 séances étaient inscrites au calendrier l'an dernier, ce qui a permis au personnel de suivre des cours à sa convenance.

Notre programme de formation de perfectionnement en gestion de magasin s'adresse aux membres du personnel qui ont un intérêt et un potentiel manifestes à diriger un magasin Liquor Mart. Le programme comprend des cours sur le service à la clientèle, la gestion des stocks, la santé et la sécurité au travail, le marketing et le marchandisage, les relations de travail, et plus encore. Grâce à un partenariat avec l'Université du Manitoba, les apprenantes et apprenants obtiennent un certificat en gestion appliquée. Les participantes et participants apprennent à gérer des équipes, à planifier de façon stratégique et à résoudre des problèmes dans un environnement de vente au détail.

L'accent mis par l'entreprise sur le perfectionnement comprend le programme des leaders émergents. Dans le cadre de ce programme de 15 cours, les participantes et participants développent leurs compétences personnelles, interpersonnelles et stratégiques pour évoluer efficacement vers des rôles de direction.

Le programme a ouvert de nouvelles perspectives à Stacey Toyne, récemment diplômée, chef d'équipe des services aux joueurs des casinos de Winnipeg.

« Je recommanderais certainement ce programme, a déclaré Toyne. Je travaille au casino depuis 25 ans et je trouvais fascinant d'écouter les membres du personnel d'autres secteurs de l'entreprise. J'avais suivi quelques cours auparavant, mais il était intéressant de voir à quel point j'avais évolué en tant que superviseure en passant en revue les cours que j'avais suivis. Les événements de la vie changent nos perceptions et nos réactions, et le programme des leaders émergents me l'ont appris. »

Pour Maria Marinelli, directrice du marketing, le programme des leaders émergents a été utile à bien des égards.

« Le programme m'a orientée dans le cadre de mes premières expériences de gestion directe de ressources humaines, en particulier dans un contexte à distance. Il m'a également aidée à accepter les commentaires de mon équipe et de mes collègues et à passer de membre de l'équipe à chef d'équipe. En tant que gestionnaire, il faut avoir pour objectif d'aider les autres à réussir. Un autre point fort du programme : les cours sur la santé mentale. Dans un monde postpandémique axé sur le travail hybride, les problèmes de santé mentale peuvent être à la fois plus répandus et moins visibles. J'ai trouvé que ces cours m'ont vraiment aidée à trouver des façons de faire le point avec mon équipe, sans perdre de vue la santé mentale pour toute l'équipe. » ■



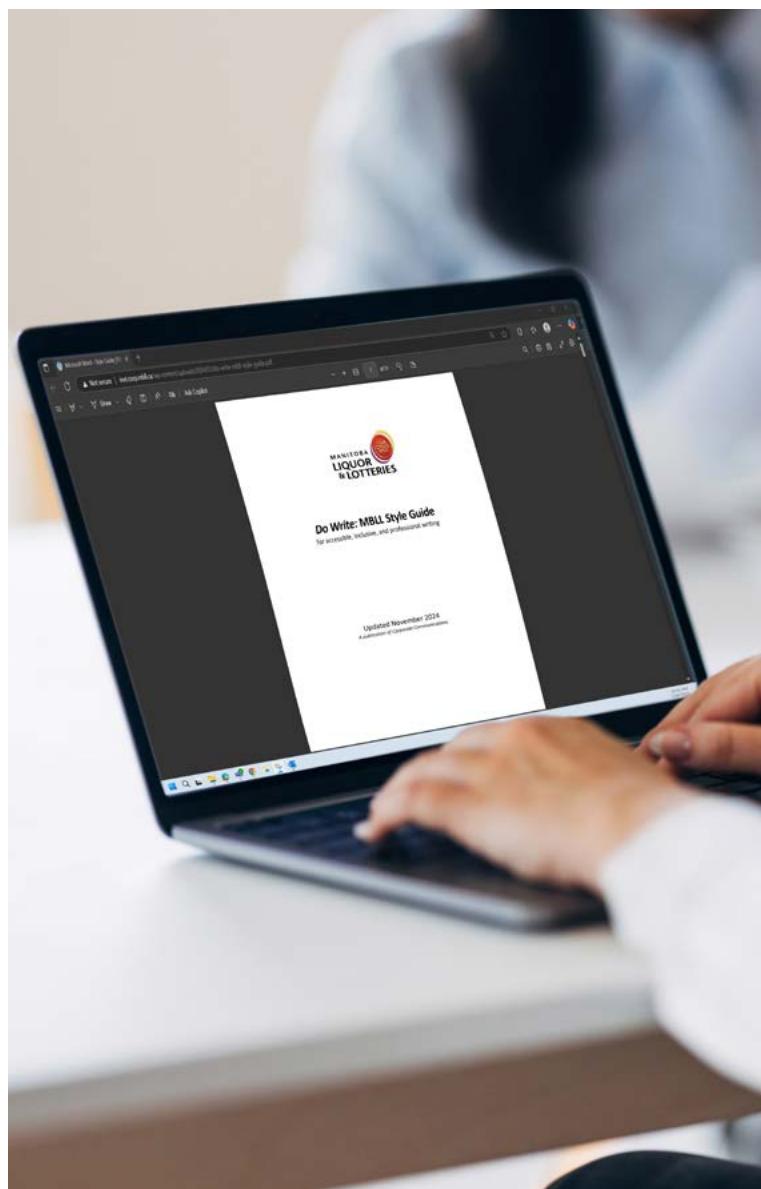
NOTRE CLIENTÈLE ET NOS FOURNISSEURS

ÉCRIVEZ EN FONCTION DE L'ACCESSIBILITÉ

Le *Règlement sur la norme en matière de renseignements et de communication accessibles* de la province du Manitoba est entré en vigueur pour les organismes du secteur public le 1^{er} mai 2024.

La Société prend depuis longtemps des mesures pour améliorer l'accessibilité pour la clientèle et le personnel. Le Guide de rédaction de la Société est une nouvelle ressource qui aide la Société à établir une culture interne d'accessibilité. Nous avons lancé ce document au printemps 2024. Disponible sur notre intranet, il aide le personnel à communiquer en gardant à l'esprit l'accessibilité. Le guide comprend des pratiques exemplaires et des conseils pour communiquer en fonction de l'accessibilité, y compris la façon d'utiliser un langage clair, l'apparence et la taille du texte et la façon de nommer correctement les hyperliens.

Un atelier de 90 minutes accompagne le guide. Plus de 130 membres du personnel de différents services, lieux de travail et niveaux de responsabilité de la Société ont pris part aux ateliers de rédaction. Les personnes qui y participent discutent du contenu avec celles qui les présentent et posent des questions. Ce processus donne souvent lieu à de nouvelles idées et à une meilleure compréhension de l'accessibilité pour toutes les personnes présentes. Notre prochaine étape consiste à nous appuyer sur l'atelier pour offrir une séance de formation virtuelle dans l'ensemble de notre réseau de vente au détail à titre de formation obligatoire du personnel. ■



La Société prend depuis longtemps des mesures pour améliorer l'accessibilité pour la clientèle et le personnel.

LE PROGRAMME INFORMED GAMBLING S'ÉTABLIT ET DÉVELOPPE SON IMAGE DE MARQUE

À la fin de 2022, nous avons mis sur pied un nouveau programme Informed Gambling « fait au Manitoba » visant à répondre aux besoins de la clientèle des casinos, des ALV, des loteries et de PlayNow. Reposant sur des antécédents robustes de « premières » en matière de jeu responsable, notre programme Informed Gambling aide la clientèle à se concentrer sur les éléments du jeu qu'elle peut contrôler afin d'être plus susceptible d'avoir une expérience positive. À cette fin, les personnes qui jouent ont accès à des renseignements sur le fonctionnement du jeu, les façons de réduire leurs risques et d'autres sujets. Des outils comme une calculatrice des coûts du jeu sont également disponibles.

Les deux casinos de Winnipeg ont des centres Informed Gambling dotés de conseillers compétents et bien formés qui peuvent répondre aux questions et fournir des renseignements sur les services de soutien confidentiels et le programme d'auto-exclusion volontaire.

En avril 2025, dans le cadre de la création de notre image de marque Informed Gambling et de la mise en évidence des ressources que la Société met à la disposition des joueuses et joueurs du Manitoba, la première campagne publicitaire multi-canaux a été lancée, mettant au jour les mythes courants liés au jeu en les recadrant dans des contextes familiers.

Cette publicité et d'autres ont véhiculé le thème général de la campagne : la logique du jeu n'est pas toujours logique. La création publicitaire fait ressortir l'étrangeté des mythes du jeu dans un contexte quotidien.

La campagne visait principalement à démythifier la logique du jeu, mais elle comportait également des messages positifs incitant les joueuses et joueurs à tenir compte de leurs habitudes de jeu et à prendre de bonnes décisions : « Les pauses sont utiles. » et « Posez-vous la question : quelles sont vos habitudes de jeu? »

« Nous voulions que la campagne rejoigne les joueuses et joueurs avec humour et leur rappelle que les stratégies et les mythes n'ont pas d'impact sur le caractère aléatoire des résultats de jeu, explique Carin Davidson, consultante en responsabilité sociale de la Société. Nous espérons que la campagne a inspiré confiance envers notre marque et encouragé les joueuses et joueurs à visiter le site InformedGambling.ca de la Société ou l'un de nos centres Informed Gambling, afin d'en apprendre davantage sur les plans de jeu pour gérer leurs habitudes de jeu. » ■

« La barbotine parfaite n'a rien d'aléatoire quand on a un bon système. »



La logique du jeu n'est pas toujours logique.





DÉFINITION DE LA BASE DE RÉFÉRENCE POUR DE MEILLEURS ACHATS

En 2024, la Société a acheté pour 67 millions de dollars de produits et services, y compris des fournitures de bureau, des services de marketing et plus encore. Jeff Wiebe, directeur des achats de la Société, parle de l'approche évolutive de la Société à l'égard de cette activité commerciale essentielle.

Q : Comment la Société a-t-elle abordé les achats par le passé?

R : Auparavant, tout était une question de dollars – c'est le plus bas prix qui gagnait. Maintenant, il s'agit plutôt du meilleur rapport qualité-prix. Le prix demeure important, mais nous cherchons également à avoir un impact positif sur les facteurs environnementaux, sociaux et économiques au sein de notre communauté. Nous avons adapté nos politiques et nos procédures pour tenir compte de cette évolution et évaluons maintenant les propositions des fournisseurs en fonction de la diversité des fournisseurs, de l'impact environnemental, des exigences en matière d'accessibilité et des avantages pour la communauté, par exemple.

Q : Que vous disent les fournisseurs?

R : Nous avons publié un sondage sur la diversité en novembre dernier. Parmi les répondants, 4,6 % étaient des entreprises diversifiées* représentant 2,8 millions de

dollars, soit 4,2 % de nos dépenses annuelles. C'est maintenant notre base de référence. Notre objectif au cours des trois prochaines années est de faire en sorte qu'une proportion de 10 % de notre bassin de fournisseurs et de nos dépenses annuelles soit représentative de diverses entreprises.

Q : Comment l'équipe des achats de la Société atteindra-t-elle cet objectif?

R : Nous sommes au niveau de base, en présentiel, en personne. Nous n'avons pas beaucoup de fournisseurs diversifiés que nous n'avons pas rencontrés en personne. Notre équipe est petite, et nous considérons l'approvisionnement comme une occasion d'avoir un impact positif sur la vie des gens, parce que les produits et services que nous achetons font une différence importante dans la capacité de ces entreprises diversifiées de prospérer dans notre communauté. Il ne s'agit pas seulement d'acheter des fournitures de bureau et des services de marketing, mais aussi de créer un changement social. ■

* Une entreprise dite diversifiée doit être détenue, gérée et contrôlée à au moins 51 % par des personnes en quête d'équité, y compris des Autochtones, des femmes, des minorités visibles (personnes racisées), des personnes handicapées ou des membres de la communauté 2ELGBTQ+.

Corporate Procurement measures success by the way we touch the lives of people.

We are committed to this through a creative, customer focused approach towards environmental, social, and economic prosperity that not only fosters collaboration but makes people feel cared for because who they are and what they do matters.



JEFF WIEBE, directeur, approvisionnement de la Société



Satisfaction globale de la clientèle

Magasins Liquor Mart : 93 %
Casinos de Winnipeg : 68 %

FAIRE LE POINT AVEC NOTRE CLIENTÈLE

La Société réalise régulièrement des sondages auprès de sa clientèle pour connaître ses expériences et préférences, ainsi que pour cerner les points à améliorer.

Bon nombre de nos sondages ont évolué au fil du temps en même temps que nos secteurs d'activité et servent maintenant de référence historique précieuse. Une étude sur la satisfaction de la clientèle des casinos, qui a commencé sous forme d'entrevue de départ en personne au sujet de ce que la clientèle a apprécié lors de sa visite, ainsi que la propreté, la gentillesse du personnel et la perception à l'égard de la sécurité, est maintenant effectuée en ligne. Des intervenants sur place invitent les clientes et clients du casino à fournir leur adresse de courriel, ce qui leur permet de répondre au sondage plus tard à leur convenance. Un autre sondage nous aide à mieux comprendre les habitudes de jeu de la population du Manitoba.

Nous effectuons également régulièrement des sondages auprès de notre clientèle des magasins Liquor Mart pour évaluer sa satisfaction. Dans ces sondages, les clientes et clients sont interrogés sur leur expérience d'achat et sur les éléments qui peuvent l'influencer, comme les entrées contrôlées. Les entrées contrôlées se sont avérées efficaces pour améliorer considérablement l'environnement d'achat et de travail pour la clientèle et le personnel. Dans les sondages, la majeure partie de la clientèle de Liquor Mart continue d'appuyer l'utilisation de cette mesure de sécurité et indique se sentir plus en sécurité à cause de celle-ci.

Bien que certaines études comprennent des indicateurs de rendement clés qui sont inclus dans le rapport annuel de la Société, notre comité de direction et notre conseil d'administration s'intéressent vivement à tous les résultats du sondage, qui nous aident à définir nos

priorités et servent de guide à la Société à mesure que nous continuons de nous efforcer d'enrichir la vie de la population du Manitoba.

Nous nous engageons à nous assurer que nos produits sont vendus de manière responsable. Afin d'évaluer la conformité réglementaire et sociale, ainsi que l'excellence du service à la clientèle, la Société effectue des évaluations mystères dans ses magasins Liquor Mart, chez ses fournisseurs d'alcool des régions rurales et auprès de son service de livraison à domicile Liquor Mart.

Les évaluations mystères à l'égard de la responsabilité sociale visent à évaluer la fréquence à laquelle la pièce d'identité d'une cliente ou d'un client est demandée et correctement vérifiée lorsqu'une personne qui semble avoir moins de 25 ans tente d'entrer dans un magasin Liquor Mart ou d'effectuer un achat au point de vente ou par livraison à domicile. En outre, ces évaluations garantissent que la signalisation et les messages de responsabilité sociale dans nos magasins sont visibles pour la clientèle.

Dans le cadre des évaluations mystères du service à la clientèle, une personne doit se présenter dans un magasin Liquor Mart et faire semblant d'être un client, puis évaluer son expérience, y compris l'accueil, l'aide et la propreté générale du magasin. Les résultats sont envoyés au magasin afin d'assurer une amélioration continue.

Les évaluations mystères des détaillants d'alcool des régions rurales combinent le service à la clientèle et la vérification adéquate de l'identité.

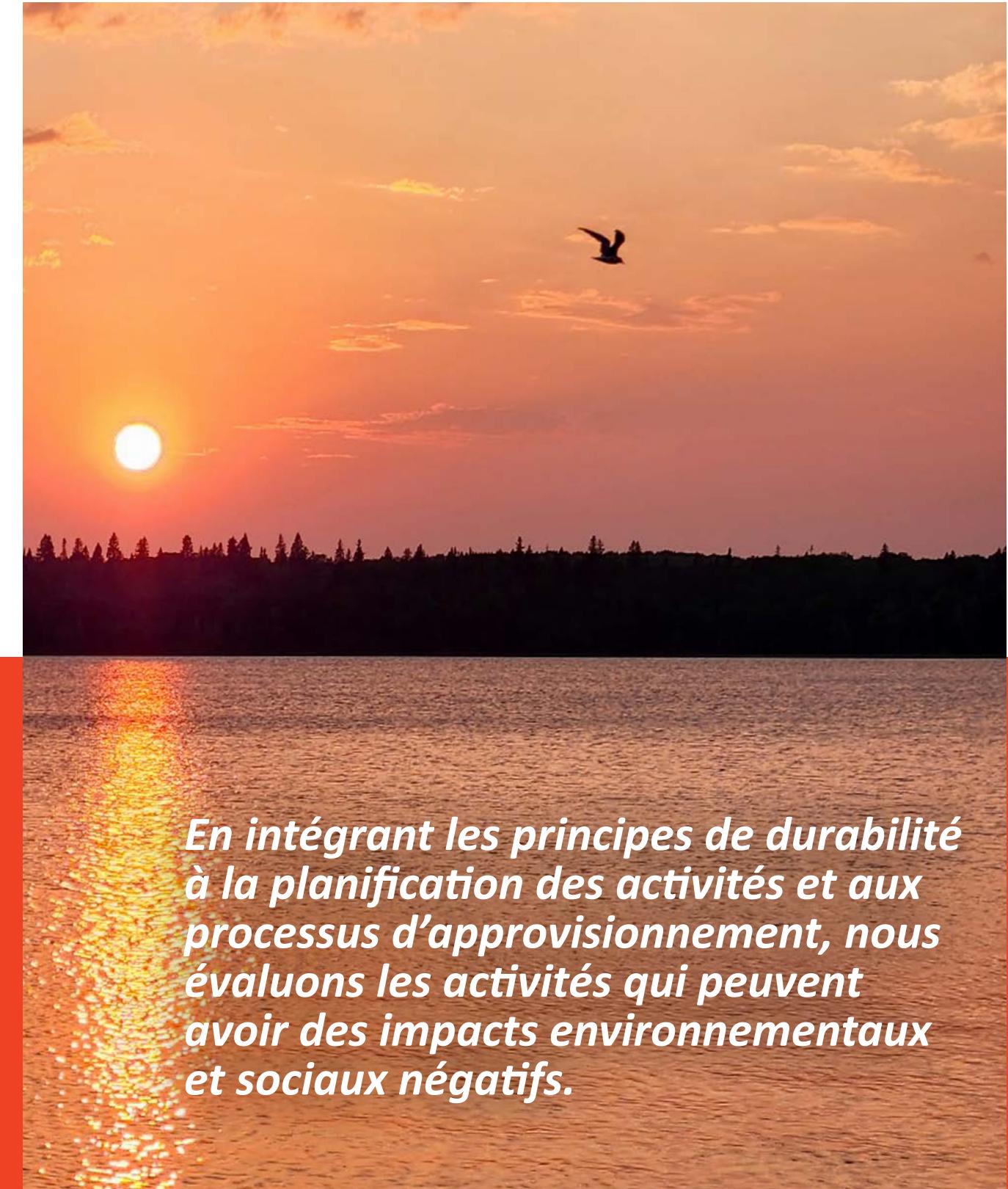
Les évaluations de rendement régulières sont essentielles à notre réussite commerciale à long terme, ce qui garantit notre capacité de verser nos profits à la province du Manitoba afin de soutenir les programmes et les initiatives qui profitent à l'ensemble de la population du Manitoba. ■



DIVULGATIONS GÉNÉRALES

DANS CETTE SECTION

- 17** L'organisation et ses pratiques en matière de rapports
- 17-18** Activités et travailleuses et travailleurs
- 18-20** Gouvernance
- 21** Stratégie, politiques et pratiques
- 22** Consultation des parties prenantes





SÉRIE DE NORMES GÉNÉRALES SUR LA DIVULGATION DE LA GRI 2

1 L'ORGANISATION ET SES PRATIQUES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

2-1 Détails organisationnels

La Société est une société d'État de la province du Manitoba qui exerce ses activités exclusivement au Canada. Nous distribuons et vendons de l'alcool, offrons des expériences de jeu et de divertissement et achetons et distribuons du cannabis non médicinal aux détaillants de la province, le tout d'une manière socialement responsable.

Notre siège social est situé à l'adresse suivante :

1555, Buffalo Place
Winnipeg (Manitoba)

[Tous les autres bureaux de la Société](#)

2-2 Entités incluses dans le rapport de durabilité de l'organisation

Nos états financiers consolidés sont envoyés à la province du Manitoba et versés au dossier public par le biais de nos rapports annuels, qui indiquent deux entités : la Société manitobaine des alcools et des loteries et MLC Holdings Inc. Ce rapport sur nos progrès ESG ne s'applique qu'à la Société manitobaine des alcools et des loteries (la Société).

MLC Holdings Inc. est une entité contrôlée établie pour acheter certaines immobilisations en vue de les louer à la Société au prix coûtant. La gestion et la supervision de MLC Holdings Inc. sont consolidées au sein des activités de la Société. Le conseil d'administration de la Société examine et approuve les achats d'immobilisations dans le cadre du processus annuel de planification des activités et de budgétisation.

2-3 Période de déclaration, fréquence des rapports et point de contact

Le présent rapport porte sur nos activités pendant l'exercice 2024-2025, du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Il s'agit de notre huitième rapport sur les progrès ESG, qui porte sur les activités commerciales, y compris l'alcool, le cannabis et les jeux. Cette année, toutes les données environnementales sont déclarées pour l'exercice financier, plutôt que pour l'année civile, afin d'harmoniser les données non financières avec les données financières.

En intégrant les principes de durabilité à la planification des activités et aux processus d'approvisionnement, nous évaluons les activités qui peuvent avoir des impacts environnementaux et sociaux négatifs. Nous élaborons ensuite des stratégies pour atténuer ces impacts. Il s'agit entre autres d'évaluer et de rendre compte des indicateurs environnementaux clés.

Le code de conduite organisationnel et les politiques des services aident à définir notre approche prudente. La *Loi sur le Plan vert et climatique* (Manitoba) appuie également l'approche prudente et jette les bases d'un gouvernement à faibles émissions de carbone. En tant que société d'État, nous veillons à ce que nos efforts durables tiennent compte de la vision et des stratégies énoncées dans la Loi.

La date de publication est en octobre 2025.

Communiquez avec nous par téléphone au 1-800-265-3912 ou [en ligne](#).

2-4 Redressement d'information divulguée

Le rapport sur les progrès ESG de 2023-2024 contenait une erreur concernant la diversité et les chiffres sur l'équité de notre conseil d'administration à la rubrique 405-1 Diversité des organismes de gouvernance et des membres du personnel. Voici les bons chiffres :

- 1 (et non 0) personne d'un groupe racisé
- 1 (et non 0) personne handicapée

2-5 Assurance externe

Nous rendons compte de nos progrès ESG à l'égard de l'ensemble consolidé de normes 2021 de la Global Reporting Initiative (GRI). Nous avons également intégré les Normes internationales d'information financière (IFRS) S2 concernant les divulgations relatives au climat. Les renvois aux IFRS S2 sont indiqués dans cet indice de la GRI. Nous avons inclus des réponses supplémentaires aux divulgations qui sont propres à notre secteur et reflètent les paramètres que nous utilisons pour évaluer nos progrès continus.

La Société a décidé de ne pas faire assurer à l'externe ce rapport ou ses données et n'a pas de politique ESG pour le moment.

Les renseignements contenus dans le présent rapport ont été examinés de près par des spécialistes en la matière et des cadres supérieurs internes, y compris notre comité de direction, sous la supervision de notre conseil d'administration.

Diverses données sont communiquées aux autorités réglementaires.

Nous avons retenu les services d'Ernst & Young (EY) pour effectuer la vérification des états financiers. Le cabinet a examiné les contrôles internes de la Société dans la mesure qu'il jugeait nécessaire et communiqué ses conclusions à la direction et au conseil d'administration.

2 ACTIVITÉS ET TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires

Nous sommes une société d'État provinciale qui contribue aux recettes générales de la province du Manitoba par la vente d'alcool, de jeux et de cannabis.

Nos profits sont versés aux recettes générales de la province du Manitoba et appuient des programmes prioritaires dans des domaines comme les soins de santé, l'éducation et les services sociaux et communautaires.

Nous consacrons 2 % du résultat net annuel prévu à la promotion du jeu responsable, de la consommation responsable d'alcool et de cannabis, ainsi que des programmes de recherche et de traitement.

La Société, de même que les autres entreprises privées qui fabriquent, distribuent, fournissent ou vendent de l'alcool, des jeux et du cannabis au Manitoba, doivent obtenir un ou plusieurs permis de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba (la Régie), qui réglemente ces activités.

Jeu

Nous exploitons directement deux casinos dotés de restaurants, de divertissements et de salles de banquet :

- 1 054 machines de jeux électroniques, 20 jeux sur table électroniques et 12 tables de jeu au casino Club Regent
- 1 097 machines de jeux électroniques, 20 jeux sur table électroniques et 14 tables de jeux au casino McPhillips Station

Nous exploitons le réseau de 6 675 appareils de loterie vidéo (ALV) que l'on trouve dans 333 établissements privés autorisés, à Assiniboia Downs, dans 54 légions et à 37 sites des Premières Nations. Nous fournissons également de l'équipement de jeu et assurons la surveillance au Shark Club Gaming Centre et aux casinos de trois Premières Nations : Casino Aseneskak, Casino South Beach et Casino Sand Hills.

Nous offrons des jeux en ligne aux joueuses et joueurs du Manitoba par le biais de PlayNow.com. Le site Web du Manitoba est géré en vertu d'une entente avec la British Columbia Lottery Corporation (BCLC), qui a développé la plateforme. Servant 160 755 joueuses et joueurs du Manitoba sur PlayNow.com, le site offre des jeux de style casino, du bingo, des tournois internationaux de poker, des paris sportifs et des ventes de loteries.

Nous distribuons et vendons des billets de loterie en tant que membre de la Société de la loterie Western Canada (SLWC) et, par extension, de la Société de la loterie interprovinciale. Nous sommes le fournisseur exclusif de billets à languette et de cartes de bingo au Manitoba.

Nous distribuons et vendons les produits de la SLWC par l'intermédiaire de notre réseau de 945 détaillants privés de billets de loterie.

Alcool

En tant que seul distributeur légal d'alcool de la province, et donc l'un des plus importants acheteurs d'alcool au monde, nous vendons en gros de l'alcool provenant de plus de 50 pays. En tant que détaillant, nous exploitons directement 63 magasins Liquor Mart dans toute la province et offrons 3 700 produits d'alcool à 9 millions de clientes et clients.

La Société distribue de l'alcool à divers détaillants partenaires partout au Manitoba, y compris les suivants :

- Plus de 1 150 titulaires de permis qui vendent de l'alcool sur place
- Plus de 220 vendeurs de bière privés
- Plus de 160 vendeurs d'alcool privés en région rurale
- 8 magasins de vins spécialisés privés
- 3 magasins hors taxes privés

Cannabis

Nous assurons l'approvisionnement et la distribution de cannabis non médicinal auprès de 153 producteurs canadiens à 229 détaillants privés au Manitoba. Dans notre province, les produits du cannabis sont expédiés directement des producteurs aux détaillants ou par l'intermédiaire de l'un des distributeurs autorisés du Manitoba.



2 ACTIVITÉS ET TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS (suite)

2-7 Personnel

La Société a un effectif de 3 093 membres actifs du personnel au Manitoba. Ce nombre comprend les membres de l'équipe de cadres supérieurs, la direction et le personnel en congé, mais exclut le personnel contractuel. Le nombre de membres du personnel a augmenté de 35 depuis 2023-2024.

STATUT DU PERSONNEL	
Catégorie	Nombre de membres du personnel
Occasionnels	324
Temps plein	1 543
Temps partiel	1 215
Période déterminée*	11
TOTAL	3 093

NIVEAU DE RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU PERSONNEL	
Rôle	Nombre de membres du personnel
Gestion	432
Personnel de première ligne	2 661
TOTAL	3 093

* Les membres du personnel nommés pour une période déterminée comprennent les emplois comme les travailleuses et travailleurs saisonniers du commerce de détail, les stagiaires et les étudiants d'été au 31 mars 2025.

Ce nombre ne tient pas compte du grand nombre d'embauches saisonnières pendant les vacances et l'été, qui fluctue tout au long de l'année.

Pour une ventilation en fonction du genre, voir [405-1 Diversité des organismes de gouvernance et des membres du personnel](#).

LIEUX DE TRAVAIL DU PERSONNEL	
Communauté	Nombre de membres du personnel
Beauséjour	7
Brandon	81
Carman	9
Dauphin	14
Flin Flon	15
Gimli	12
Killarney	6
Lac du Bonnet	9
Minnedosa	6
Morden	7
Morris	45
Neepawa	7
Pine Falls	7
Portage la Prairie	26
Roblin	5
Russell	5
Selkirk	21
Steinbach	21
Stonewall	14
Swan River	7
The Pas	11
Thompson	24
Virden	6
Winkler	10
Winnipeg	2 718
TOTAL	3 093

2-8 Travailleuses et travailleurs qui ne sont pas des membres du personnel

En règle générale, la Société conclut des ententes avec des entrepreneurs pour fournir des services sur une base de temps et de matériaux ou de montant forfaitaire, dans le cadre desquelles l'entrepreneur contrôle et supervise les travaux effectués en fonction de la portée des travaux convenue. Dans le cadre de ces ententes, la Société ne contrôle et ne supervise pas directement le travail effectué. À titre d'exemples, mentionnons le nettoyage d'entretien (opérations) et la mise à niveau ou la mise en œuvre d'un système (projet).

Toutefois, la Société a conclu des ententes pour passer des marchés en vue d'obtenir des ressources en technologie de l'information lorsqu'une expertise spécialisée ou une capacité additionnelle est nécessaire pour répondre aux exigences d'un projet ou des opérations. Le travail est contrôlé par la Société, et les travailleuses et travailleurs sont directement supervisés par la Société. En 2024-2025, la Société a engagé 135 personnes pour assumer ces rôles.

3 GOUVERNANCE

2-9 Governance structure and composition

L'organe de gouvernance le plus élevé est le conseil d'administration, composé d'au moins six membres, et d'au plus dix membres.

Chaque membre du conseil est nommé pour un mandat ne dépassant pas cinq ans. Un membre du conseil continue d'exercer ses fonctions jusqu'au renouvellement ou à la révocation de sa nomination, ou jusqu'à la nomination d'une autre personne pour prendre la relève.

Les comités suivants du conseil d'administration sont responsables de la gestion des répercussions de l'organisation sur l'économie, l'environnement et les gens, comme l'indique leur mandat : le Comité d'audit et des finances, le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité de la planification stratégique et de la gouvernance.

Le Conseil d'administration et ses compétences en ce qui concerne les impacts de l'organisation :

Président

Jeff Traeger est président et directeur général dans l'industrie du travail.

Vice-président et président du Comité de la planification stratégique et de la gouvernance.

Tim Comack est vice-président de la promotion immobilière et du développement urbain. Il détient un baccalauréat ès arts et une maîtrise en gestion de projets.

Présidente du Comité de la vérification et des finances

Tannis Mindell, une ancienne sous-ministre, a travaillé dans les secteurs de l'administration, de la gouvernance et de la finance.

Présidente du Comité des ressources humaines

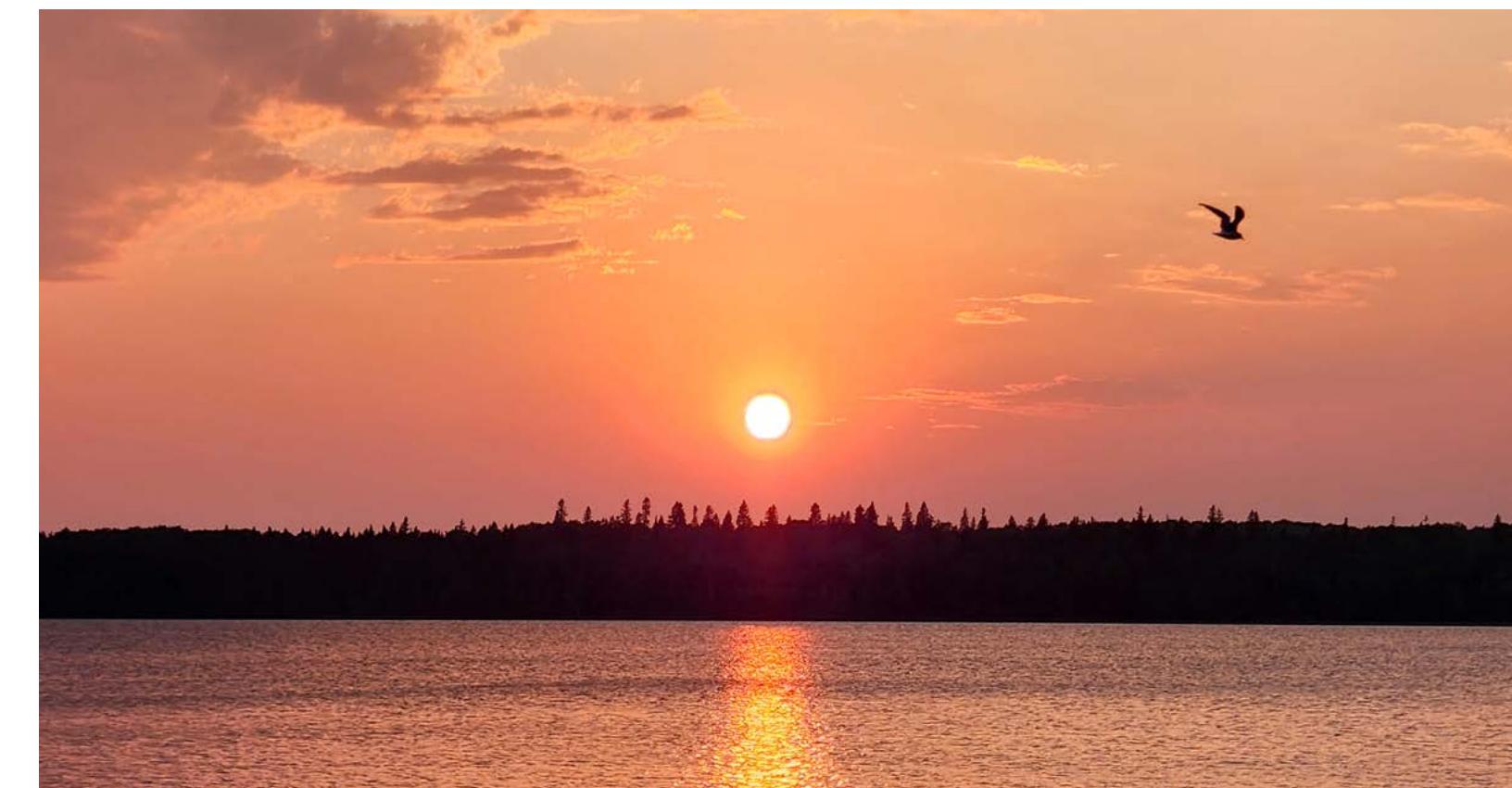
Sarah Pinsent est conseillère titulaire d'une maîtrise en travail social.

Administratrices et administrateur

Michelle Cameron est propriétaire, fondatrice, présidente et entrepreneure et siège à plusieurs comités consultatifs. Josiane Kroll est chargée de cours principale à l'Université du Manitoba et détient un doctorat en informatique et en technologies de l'information. Sara Penner est vice-présidente et comptable professionnelle. Doug Ramsey travaille à la faculté de l'Université de Brandon et possède une formation en recherche sur le développement rural et communautaire. Christine Van Cauwenbergh est avocate, comptable et chef de la direction. Elle possède une formation en planification financière. (Sortant le 24 juin 2024)

Pour plus de détails sur la diversité du conseil d'administration, voir [405-1 Diversité des organismes de gouvernance et des membres du personnel](#).

La structure de gestion de la Société est supervisée par le conseil d'administration.



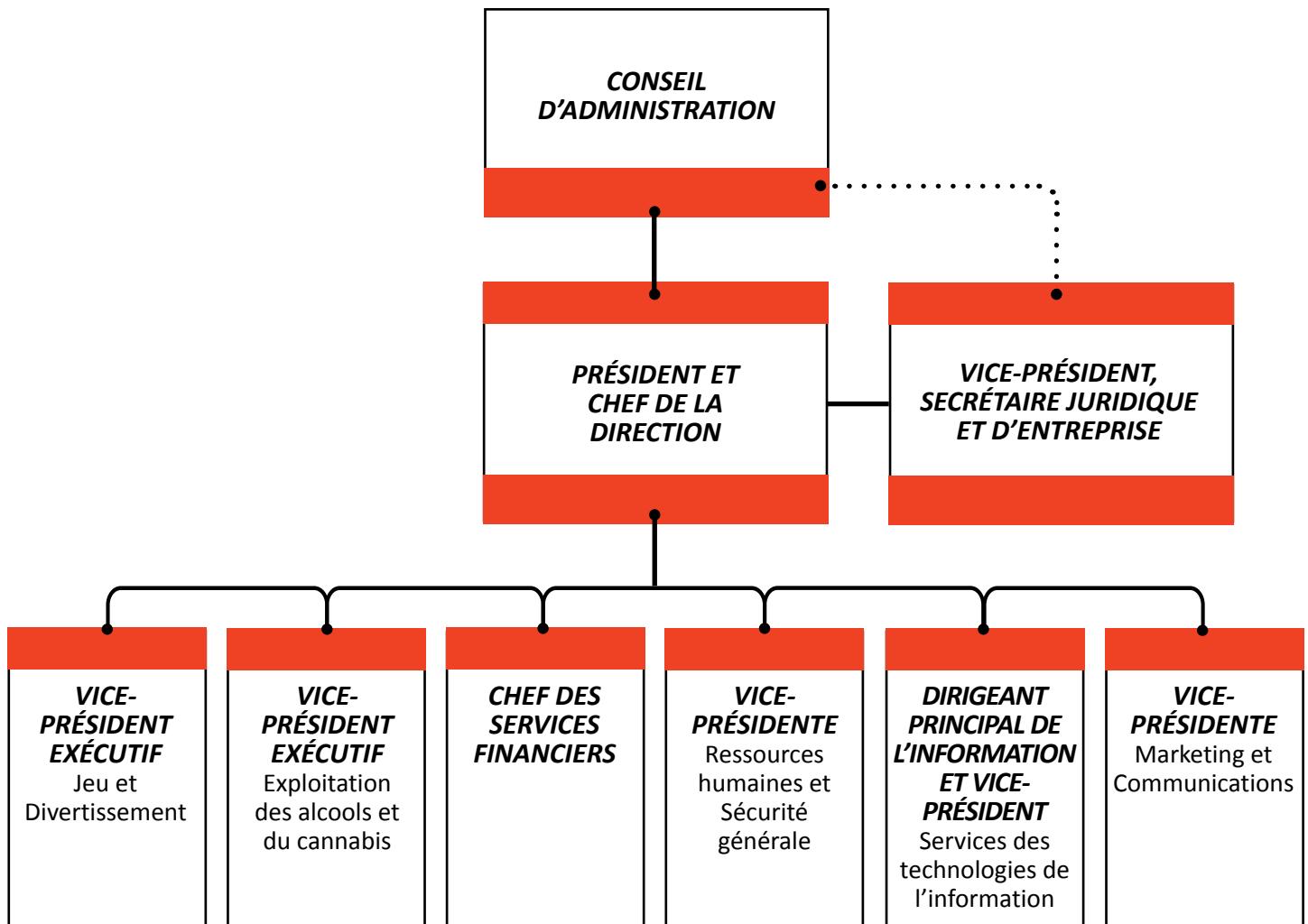


3 GOUVERNANCE (suite)

2-9 Structure et composition de la gouvernance

Comité exécutif de gestion :

Gerry Sul – président et directeur général
James Anastasio – vice-président exécutif, Jeu et Divertissement
Tracey Bremner – vice-présidente, Ressources humaines et Sécurité générale
Robert Holmberg – vice-président exécutif, Exploitation des alcools et du cannabis
Danielle Rice – vice-présidente, Marketing et Communications
Dan Ryall – vice-président, secrétaire juridique et d'entreprise
Ian Urquhart – chef des services financiers
Munna Zaman – dirigeant principal de l'information et vice-président, Services des technologies de l'information



2-10 Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus élevé

Le conseil est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre responsable de la Société. Les demandes d'examen par le conseil sont acceptées par l'intermédiaire du [site Web du gouvernement du Manitoba](#). Le président et directeur général est nommé d'office à titre de membre sans droit de vote du conseil. Le conseil peut constituer les comités qu'il juge nécessaires en plus des trois comités obligatoires exigés par la loi.

De plus amples renseignements sur les exigences en matière de compétences du conseil se trouvent sur le [site Web du gouvernement du Manitoba](#). Pour plus de détails sur la diversité du conseil d'administration, voir [405-1 Diversité des organismes de gouvernance et des membres du personnel](#).

2-11 Président de l'organe de gouvernance le plus élevé

Le lieutenant-gouverneur en conseil désigne un membre du conseil pour assurer la présidence et un autre pour assurer la vice-présidence. Les membres du conseil ne sont pas membres du Comité exécutif de gestion de l'organisation.

2-12 Rôle du plus haut organe de gouvernance concernant la supervision de la gestion des impacts

La [Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle des corporations de la Couronne](#) (Manitoba) énonce les attentes et les exigences des conseils de la Couronne, y compris les fonctions, la façon de tenir les assemblées publiques, les rapports hiérarchiques, les restrictions imposées aux membres, les pouvoirs, les comités, les conflits d'intérêts et d'autres détails.

L'orientation politique générale de la Société provient du gouvernement du Manitoba, élu par la population du Manitoba. Le conseil assure la liaison entre la Société et le gouvernement et veille à ce que les activités, les politiques, les initiatives et les résultats de la Société soient harmonisés avec la politique et l'orientation du gouvernement.

Le ministre responsable de la Société décrit les priorités organisationnelles dans une lettre de mandat adressée au président du conseil. Les lettres de mandat servent à communiquer les priorités lorsqu'il y a un nouveau gouvernement, que de nouveaux objectifs sont établis ou que la politique change de façon importante. Les lettres de mandat ne sont pas fournies à un rythme particulier ou régulier, et la Société continue de suivre sa lettre de mandat la plus récente jusqu'à ce qu'une nouvelle lettre soit émise. La lettre de mandat la plus récente sert à orienter la stratégie globale de la Société pour le conseil.

Le conseil doit informer le ministre de toutes les affaires traitées lors des réunions du conseil et fournir tout document justifiant les décisions prises lors des réunions dans le cadre de sa responsabilité envers le gouvernement. Les divers comités du conseil assurent la supervision des sujets et sont responsables de tenir le conseil au courant des progrès réalisés en ce qui concerne les priorités et les activités. Ces comités sont un moyen pour le conseil d'administration d'obtenir l'assurance de l'efficacité de l'organe de direction de la Société et de la confiance envers les recommandations du Comité exécutif de gestion.

Un rapport annuel et une assemblée publique annuelle font partie des exigences législatives et sont des moyens pour nous de consulter le public pour démontrer les progrès réalisés et les résultats découlant de la lettre de mandat. Tous les rapports financiers et annuels sont publiés sur notre site Web. Ces rapports sont élaborés par le Comité exécutif de gestion et approuvés par le conseil et le gouvernement avant d'être rendus publics.

Le conseil d'administration rencontre les parties prenantes de l'industrie, y compris le conseil d'administration de la Régie, chaque année, ainsi que divers partenaires et fournisseurs commerciaux sur demande.

Les [responsabilités d'un conseil de la Couronne](#) se trouvent sur le site Web du gouvernement du Manitoba.

La [Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries](#) (Manitoba).



3 GOUVERNANCE (suite)

2-13 Délégation de la responsabilité de gérer les impacts

Cette réponse appuie la divulgation d'information selon les normes IFRS S2.

Le conseil et ses comités sont régis par un mandat qui met l'accent sur les impacts de la Société sur l'économie, l'environnement et la population.

Le président et directeur général a la responsabilité générale de gérer nos impacts sur l'économie, l'environnement et la population, et il est soutenu par les services et les experts en la matière au sein de l'organisation. Il s'agit entre autres de la Division de la responsabilité et de l'intégrité d'entreprise, qui supervise les programmes et les rapports sur les risques et les possibilités liés au climat, ainsi que les programmes et rapports sur la responsabilité sociale, qui reflètent certaines des répercussions de la Société sur l'économie et la population.

2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé à l'égard des rapports sur la durabilité

Le conseil et ses comités sont régis par un mandat qui met l'accent sur les impacts de l'organisation sur l'environnement et les rapports sur la durabilité.

Le conseil d'administration a mis sur pied un comité de stratégie, de planification et de gouvernance dont le mandat est de superviser et de surveiller la gouvernance organisationnelle, le plan stratégique, les initiatives ESG, la gestion des risques organisationnels, la gestion de la continuité des activités et la politique organisationnelle de la Société afin d'obtenir une assurance raisonnable au nom du conseil d'administration que des processus de gestion efficaces sont en place et fonctionnent dans ces domaines.

La Société a fait l'objet d'un exercice d'évaluation de l'importance relative en 2024-2025 et a cerné plus de 40 nouveaux sujets importants pour ce rapport sur les progrès ESG de 2024-2025. Les constatations et les sujets importants ont été examinés et approuvés par le Comité exécutif de gestion. Le vice-président, secrétaire juridique et d'entreprise est responsable de l'examen et de l'approbation des rapports sur le développement durable conformément à la politique sur le développement durable de la Société. Le conseil d'administration n'est pas responsable de l'examen et de l'approbation des renseignements communiqués.

Le Comité de la planification stratégique et de la gouvernance supervise le programme ESG de la Société et fournit des mises à jour au conseil d'administration.

2-15 Conflits d'intérêts

Chaque année, les membres du conseil d'administration doivent examiner et signer un engagement à respecter la politique de la Société sur les conflits d'intérêts et déclarer en tout temps tout intérêt matériel qui pourrait constituer ou sembler constituer un conflit d'intérêts.

Notre [code de conduite](#) aborde la question des conflits d'intérêts et s'applique au personnel, y compris les cadres, et au conseil d'administration. Les conflits d'intérêts peuvent être examinés par un conseiller juridique et, si nécessaire, être divulgués aux parties prenantes.

2-16 Communication des préoccupations majeures

Les points suivants à l'ordre du jour des réunions régulières du conseil et des comités sont l'un des mécanismes par lesquels les préoccupations sont portées à l'attention du conseil :

- Sensibilisation trimestrielle à la fraude et rapport sommaire annuel sur la fraude
- Rapports trimestriels du chef des services financiers
- Mises à jour sur les conflits de travail
- Rapports trimestriels sur les griefs et les relations de travail
- Rapports trimestriels du tableau de bord des comités et du conseil d'administration
- Rapports du président et directeur général

Le rapport du conseil d'administration du président et directeur général comprend un aperçu de tout litige important en cours. Les poursuites judiciaires et les griefs font l'objet d'un examen de l'importance avant d'être soumis au conseil. Des points peuvent être portés à l'attention du conseil pour des raisons de réputation ou de politique.

En réponse à la [Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public \(protection des divulgateurs d'actes répréhensibles\)](#) (Manitoba), la Société a une politique de protection des divulgateurs d'actes répréhensibles qui établit un processus par lequel le personnel peut signaler les actes répréhensibles graves et importants observés en milieu de travail sans crainte de représailles. Un cadre désigné transmet ces signalements au président et directeur général, qui les transmet à son tour au conseil. Il n'y a eu aucune divulgation au cours du dernier exercice.

Le nombre total et la nature des préoccupations critiques communiquées sont considérés comme confidentiels.

2-17 Savoir collectif de l'organe de gouvernance le plus élevé

Cette réponse appuie la divulgation d'information selon les normes IFRS S2.

La Société a une politique qui met l'accent sur l'établissement de la stratégie et de l'orientation à long terme de l'organisation, ce qui comprend la gouvernance, la gestion des risques, la surveillance financière et la planification stratégique. Les exigences relatives au savoir collectif du conseil sont déterminées par son comité de stratégie, de planification et de gouvernance, comme le décrit la Divulgation 2-14, tandis que la délégation de responsabilité pour la gestion des impacts est décrite dans la Divulgation 2-13.

Le vice-président, secrétaire juridique et d'entreprise, qui supervise la Division de la responsabilité et de l'intégrité de l'entreprise, et le chef des services financiers sont chargés de veiller à ce que les compétences et les capacités appropriées soient disponibles pour superviser les stratégies visant à répondre aux risques et possibilités liés au climat au sein de la Société, ainsi que pour assurer la progression vers les objectifs de réduction des émissions de carbone énoncés.

2-18 Évaluation du rendement de l'organe de gouvernance le plus élevé

Les critères utilisés pour évaluer les membres du conseil sont définis et utilisés par le gouvernement provincial et ne sont généralement pas divulgués publiquement ou à la Société. De plus amples renseignements sur le [processus utilisé pour nommer les membres du conseil se trouvent sur le site Web du gouvernement du Manitoba](#).

Le conseil a mis en place des processus d'auto-évaluation. Ces processus comprennent un sondage annuel auprès des membres du conseil d'administration, dont les résultats renseignent le conseil d'administration afin de favoriser l'amélioration continue.

L'organisation entreprend périodiquement une analyse des compétences et crée une matrice des compétences, qui peut être utilisée pour formuler des recommandations sur la composition des comités du conseil d'administration et qui est communiquée au gouvernement à titre d'information seulement.

Le conseil peut retenir les services d'experts indépendants pour faciliter son évaluation du rendement.

2-19 Politiques sur la rémunération

La [rémunération de l'organe de gouvernance le plus élevé de la Société, le conseil d'administration](#), se fait sous forme de rémunération fixe, qui est déterminée par le gouvernement provincial par décret.

La rémunération des cadres supérieurs se fait sous forme de rémunération fixe (salaire de base). Les primes, la rémunération variable et la rémunération incitative ne sont pas offertes. Les prestations de retraite (pension) sont les mêmes que pour l'ensemble du personnel admissible de la Société. Dans les six mois suivant la fin de chaque exercice financier, la Société doit divulguer au public, conformément à la [Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public](#) (Manitoba), le montant de la rémunération qu'elle verse au cours de l'exercice financier à son personnel dont la rémunération est de 75 000 \$ ou plus.

2-20 Processus de détermination de la rémunération

La rémunération et les politiques de rémunération sont élaborées avec le soutien de consultants indépendants en rémunération et sont influencées par divers facteurs, notamment la négociation collective, les tendances du marché du travail et les politiques du gouvernement provincial.

Les changements apportés à la rémunération et aux politiques de rémunération sont examinés et approuvés par le Comité de rémunération du secteur public, un organisme indépendant nommé par la province du Manitoba.

La Société a ratifié des conventions collectives, qui comprenaient des composantes de rémunération, avec les sept unités de négociation au cours des deux derniers exercices. Avec le soutien d'une société d'experts-conseils externe, la Société a réalisé un examen hors champ du programme de rémunération au cours de l'année de référence 2024-2025 afin d'accroître sa capacité à attirer et à retenir ses employés.

2-21 Ratio annuel de rémunération totale

Cette information n'est pas calculée par la Société. La rémunération de notre personnel le mieux rémunéré est divulguée dans [l'annexe de notre rapport sur la rémunération](#).



4 STRATÉGIE, POLITIQUES ET PRATIQUES

2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable

Cette réponse appuie la divulgation d'information selon les normes IFRS S2

Le vice-président, secrétaire juridique et d'entreprise de la Société supervise notre service ESG avec deux équipes de ressources de projet qui développent le programme ESG.

Voir le [Message du président et directeur général](#).

Voir [Notre démarche à l'égard de nos progrès ESG](#).

2-23 Engagements politiques

La Société a un [code de conduite pour tous les membres du personnel, cadres et membres du conseil](#). Ce code de conduite est approuvé et signé par le président et directeur général et établit les attentes en matière de comportement et les principes régissant les activités commerciales dans des domaines tels que la santé et la sécurité au travail, l'éthique et l'intégrité, le travail, l'environnement, la lutte contre la corruption, les droits de la personne, la protection de la vie privée et le *Code criminel*.

Le code de conduite fait référence aux appels à l'action de la *Commission de vérité et réconciliation du Canada* et à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Une formation est dispensée à tous les membres du personnel dès leur embauche afin de les sensibiliser au code. Les ressources humaines dirigent des rappels et des campagnes périodiques à l'interne pour maintenir et améliorer la sensibilisation.

Plusieurs mécanismes permettent aux personnes de demander conseil ou d'exprimer des préoccupations liées à la conduite. [Des renseignements supplémentaires sur la façon dont les allégations de discrimination sont traitées sont décrits à la section 406-1](#).

Les plaintes relatives aux droits de la personne sont adressées au service juridique qui fonctionne sous la supervision du vice-président, secrétaire juridique et d'entreprise.

La Société est assujettie au [Code des droits de la personne \(Manitoba\)](#), qui fait référence à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et à la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les particuliers ont le droit de déposer une plainte auprès de la Commission des droits de la personne du Manitoba s'ils estiment avoir été victimes de discrimination.

2-24 Intégration des engagements politiques

De solides programmes de perfectionnement du personnel, de perfectionnement de la direction, de profils de postes et de gestion du rendement ainsi qu'un code de conduite sont en place pour assurer la sensibilisation et le respect des normes de conduite commerciale attendues.

Le Comité exécutif de gestion examine et met à jour régulièrement les stratégies organisationnelles ainsi que les initiatives commerciales annuelles. Les politiques et les procédures sont examinées et vérifiées régulièrement.

Les critères d'approvisionnement sociaux et durables continuent d'évoluer. Dans la mesure du possible, les certifications et les normes externes (par exemple ISO, Fairtrade, B Corp, OEKO-TEX STANDARD 100 et FSC) entrent en ligne de compte dans les critères de soumission. De l'information, des formulaires et bien plus encore sont fournis aux partenaires commerciaux de nos secteurs d'activité sur [mblpartners.ca](#).

2-25 Processus visant à remédier aux impacts négatifs

Voir [2-12 Rôle du plus haut organe de gouvernance concernant la supervision de la gestion des impacts](#)

Voir 2-26 Mécanismes pour obtenir des conseils et soulever des préoccupations

Voir 2-27 Conformité aux lois et règlements

Voir [2-29 Approche de consultation des parties prenantes](#)

2-26 Mécanismes pour obtenir des conseils et soulever des préoccupations

La Société maintient un code de conduite complet pour le personnel et un code de conduite distinct pour les fournisseurs. Les deux documents énoncent des attentes claires en matière de comportement éthique et de conformité et comprennent plusieurs mécanismes (ou avenues) sur la façon dont les préoccupations peuvent être signalées.

Une formation est offerte à tous les nouveaux membres du personnel sur notre code de conduite du personnel ainsi que sur notre politique concernant le respect en milieu de travail. Les membres du personnel sont encouragés à parler d'abord à leur gestionnaire ou à un autre responsable de confiance. Lorsque ce n'est pas possible, la Société a une ligne d'information sur le lieu de travail qui est surveillée par l'équipe des relations de travail pour les préoccupations concernant des activités inappropriées ou illicites, ou un traitement injuste. Lorsque la préoccupation est liée à la discrimination ou au harcèlement, les membres du personnel peuvent faire une divulgation en vertu de la politique concernant le respect en milieu de travail, et l'on examinera leurs préoccupations et y donnera suite.

La Société respecte également la [Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public \(protection des divulgateurs d'actes répréhensibles\)](#) (Manitoba) et maintient une politique sur la protection des dénonciateurs afin de fournir un processus officiel pour la divulgation des préoccupations concernant des actes répréhensibles graves et importants au vice-président, secrétaire juridique et d'entreprise de la Société, qui agit à titre de responsable désigné. Les divulgations des dénonciateurs sont incluses dans nos rapports annuels.

Les [partenaires peuvent accéder à des renseignements sur les relations commerciales avec la Société](#), y compris le Code de conduite des fournisseurs. Des adresses de courriel et des lignes téléphoniques ont été créées pour différentes catégories de clients commerciaux afin de fournir des informations ou des préoccupations. De plus, la Société organise des consultations publiques pour chaque secteur d'activité.

La Société apprécie les commentaires des clientes et clients, y compris les recommandations et les préoccupations, et dispose de plusieurs méthodes permettant à la clientèle d'interagir avec l'organisation. [Pour nous joindre](#) est un système Web disponible en anglais et en français qui permet à la clientèle et au public de faire part de leurs préoccupations ou de demander de l'information. Les préoccupations en matière d'accessibilité peuvent être envoyées directement par courriel à la Société, comme indiqué sur notre [page Web sur l'accessibilité](#). La Société organise des assemblées publiques annuelles pour présenter de l'information et recevoir des questions. Le personnel qui occupe des postes en contact direct avec la clientèle est formé pour fournir un service à la clientèle et pour acheminer les problèmes aux paliers supérieurs lorsqu'il y a lieu. Les responsables à qui des préoccupations sont signalées les régleront, les géreront ou les transmettront à un échelon supérieur en fonction de leur rôle et de leur formation.

Le Comité de stratégie, de planification et de gouvernance du conseil d'administration veille à ce que les processus de gestion connexes soient en place et fonctionnent efficacement.

2-27 Conformité aux lois et règlements

Il n'y a eu aucun cas important de non-conformité aux lois et règlements et aucune amende n'a été payée au cours de l'exercice 2024-2025.

2-28 Associations membres

Nous sommes membres de divers organismes de l'industrie. Voici quelques-unes de nos principales affiliations au sein desquelles nous occupons un poste, participons à des projets, siégeons à des comités, fournissons du financement ou tirons une valeur stratégique :

- Asper School of Business Associates
- BOMA Manitoba
- Chambres de commerce
 - ▶ Chambre de commerce autochtone
 - ▶ Manitoba Chambers of Commerce
 - ▶ Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface
 - ▶ Chambre de commerce de Winnipeg
 - ▶ Autres chambres de commerce locales
- Canadian Lottery Coalition
- Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien
- Régie de retraite de la fonction publique
- Fish Forward
- Professionnels en sécurité du jeu du Canada
- Gartner Canada
- Société de la loterie interprovinciale (SLI)
- Association canadienne du jeu responsable de la SLI
- Institut des auditeurs internes, section de Winnipeg
- Manitoba Restaurant & Foodservices Association
- Multi-Material Stewardship Manitoba
- Conseil canadien du commerce de détail
- Comité de responsabilité sociale (ACSA-RS pour les sociétés des alcools canadiennes)
- Canadian Partnership for Responsible Gambling (CPRG)
- Société de la loterie Western Canada (SLWC)
- Winnipeg Construction Association

Cette liste n'est pas exhaustive.



5 CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

2-29 Approche de consultation des parties prenantes

Le gouvernement du Manitoba

La responsabilité de la Société envers la province du Manitoba est décrite dans la *Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries* et la *Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle des corporations de la Couronne*. La province du Manitoba collabore avec la Société au moyen de lettres de mandat et de communications continues par le biais de canaux établis.

Communautés locales et clientèle

La consultation des communautés locales et de la clientèle est assurée par des assemblées publiques annuelles, des sondages de satisfaction, des sondages d'opinion du public et des consommateurs, des groupes de discussion, des canaux de communication tels que « Pour nous joindre » et des membres du personnel bénévoles lors d'événements communautaires et de festivals.

Partenaires commerciaux

La consultation de partenaires commerciaux se fait par l'entremise des nombreuses ressources disponibles sur mllpartners.ca et des équipes dédiées de personnel dont le rôle est de gérer des relations d'affaires particulières. À titre d'exemples, mentionnons le directeur général du jeu commercial et le directeur des partenaires commerciaux pour les alcools et le cannabis, ainsi que des rôles plus spécifiques relevant de ces cadres. Les problèmes sont gérés par un processus de recours hiérarchique, le cas échéant, jusqu'à notre président et directeur général. Des sondages de satisfaction des partenaires sont également réalisés régulièrement.

Personnel

Un sondage sur l'engagement du personnel est effectué tous les deux ans, afin d'aider la haute direction à cerner les points forts et les points à améliorer. Le plus récent sondage a enregistré un taux de participation de 83 %, supérieur au taux de référence de 77 %.

Communautés autochtones

Nous avons lancé notre feuille de route ReconciliACTION en 2024, un document évolutif créé pour guider l'organisation dans son cheminement de réconciliation avec les communautés autochtones, au fil d'une série d'objectifs et d'actions. Ce document a été créé en consultation avec de nombreuses personnes internes et externes et grâce à des efforts coordonnés, y compris le partage des connaissances et des points de vue des aînés, des gardiens du savoir, du personnel autochtone et des dirigeantes et dirigeants communautaires. La feuille de route est gérée par notre conseiller en relations autochtones et le cercle consultatif autochtone, ainsi que le président et directeur général et la vice-présidente des Ressources humaines, avec la participation du sous-comité de vérité et réconciliation du volet diversité, équité et inclusion.

Le président et directeur général copréside le cercle consultatif autochtone :

- Gerry Sul – coprésident
- Kevin Chief – coprésident
- Nikki Komaksiutiksak
- Jamie Dumont
- Verna Demontigny
- Trevor LaForte
- Alan Greyeyes
- Gina Smoke

2-30 Conventions collectives

88 % des membres du personnel sont représentés par cinq syndicats en vertu de sept conventions collectives. Toutes les conventions collectives ont été ratifiées entre mai 2023 et février 2024.

La prochaine convention collective expirera en mars 2026. Notre objectif est de nous assurer que les ententes que nous concluons avec les syndicats qui représentent notre personnel sont équitables et répondent aux objectifs de notre entreprise.

La Société détermine les conditions de travail et d'emploi de la proportion restante de 12 % des membres du personnel qui sont exclus des conventions collectives.

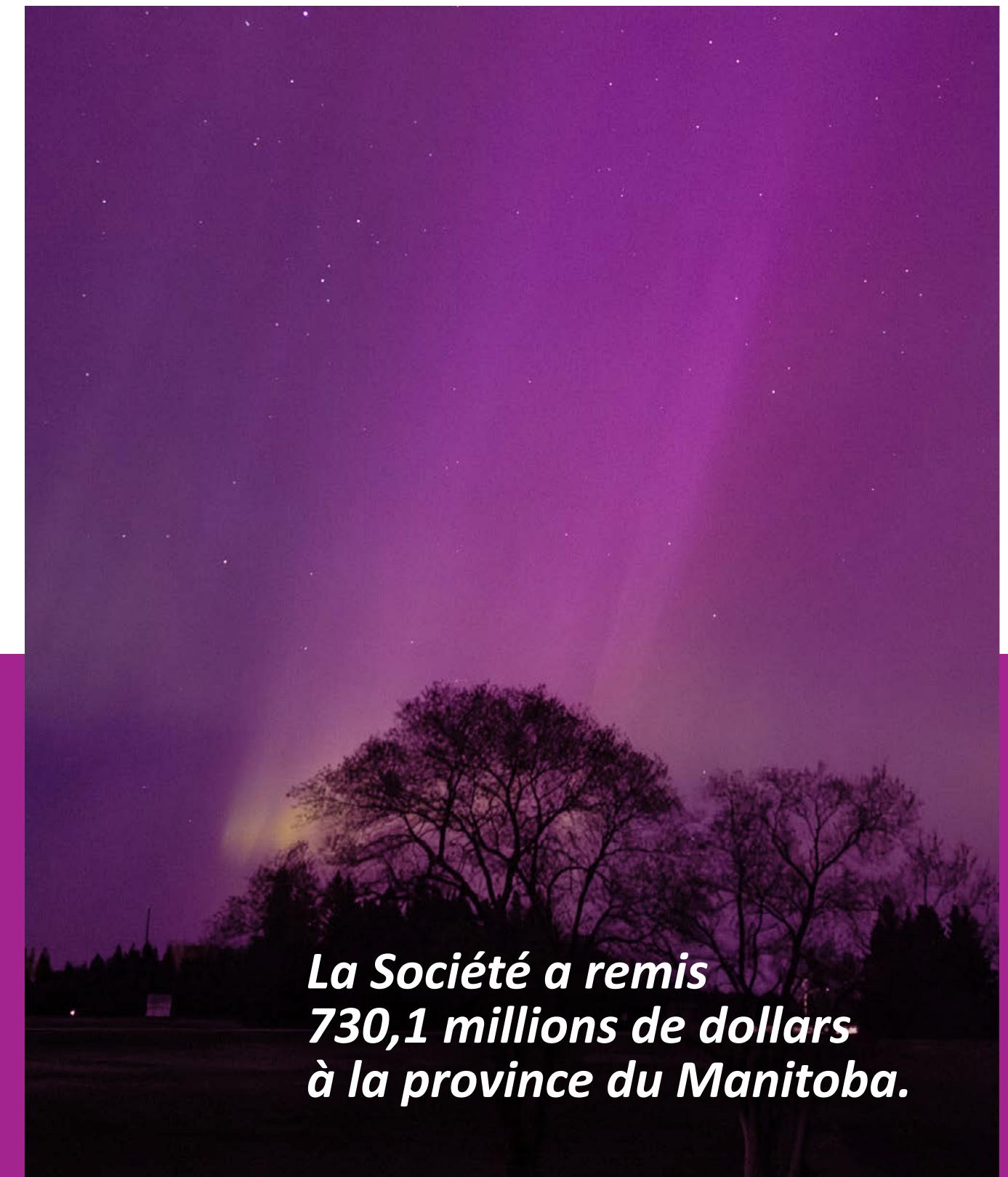




ÉCONOMIE

DANS CETTE SECTION

- 24-25** Rendement économique
- 25** Présence sur le marché
- 25** Impacts économiques indirects
- 25** Pratiques d'approvisionnement
- 26** Lutte contre la corruption
- 26** Pratiques anticoncurrentielles



*La Société a remis
730,1 millions de dollars
à la province du Manitoba.*



SÉRIE DE NORMES ÉCONOMIQUES DE LA GRI 200

201 RENDEMENT ÉCONOMIQUE

201-1 Valeur économique directe générée et distribuée

1 735,9 millions de dollars – revenu
178,7 millions de dollars – avantages sociaux
807,5 millions de dollars – paiements au gouvernement
234,4 millions de dollars – paiements aux partenaires
515,3 millions de dollars – coûts nets de fonctionnement et autres

0 \$ – Valeur économique conservée

La valeur économique distribuée est définie dans les normes GRI – Divulgation 201-1. La présente n'est pas un état financier.
Voir notre [Rapport annuel 2024-2025](#)

Paiements au gouvernement

Fédéral

47,2 millions de dollars – droits de douane et d'accise
10,0 millions de dollars – taxe sur les produits et services
3,0 millions de dollars – paiement fédéral de loterie

Provincial

730,1 millions de dollars – répartition du résultat net et du résultat étendu
10,7 millions de dollars – intérêts débiteurs sur la dette à long terme

Municipal

6,5 millions de dollars – subventions tenant lieu d'impôts
--

Paiements aux partenaires

100,5 millions de dollars – industrie de l'hôtellerie et de la restauration au Manitoba (emplacements dotés d'ALV, vendeurs de bière, restaurants et salons détenant un permis d'alcool)

62,5 millions de dollars – Premières Nations (emplacements dotés d'ALV)

- ▶ Les communautés des Premières Nations reçoivent 85 % des gains nets des ALV sur leurs territoires respectifs à titre de contribution à la promotion des avantages et possibilités durables, sociaux et économiques, tandis que 5 % sont fournis pour accueillir les ALV.

25,8 millions de dollars – détaillants privés d'alcool (magasins de vins spécialisés, vendeurs d'alcool)

19,0 millions de dollars – détaillants de billets de loterie

14,3 millions de dollars – partenaires de responsabilité sociale :

- ▶ 9,4 millions de dollars – à 32 partenaires communautaires qui œuvrent dans les domaines de la réduction des méfaits, de la prévention et du traitement des troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) et du soutien connexe, y compris la prestation par l'organisme Soins communs de services de soutien à la lutte contre les dépendances partout au Manitoba
- ▶ 49 000 \$ – à l'Université du Manitoba pour la recherche sur les TSAF

5,1 millions de dollars – à la Régie par le biais de droits de permis annuels pour le personnel, les appareils de jeu électroniques et les magasins de vente au détail de boissons alcoolisées.

Des montants supplémentaires doivent être payés en vertu de la *Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis* (Manitoba).

4,2 millions de dollars – à 409 programmes communautaires :

- ▶ 3,6 millions de dollars – commandites communautaires
- ▶ 0,6 million de dollars – autre financement communautaire
 - 530 000 \$ – aux associations sportives des Premières Nations
 - 41 200 \$ – aux [programmes de bienfaisance du personnel](#)

3 millions de dollars – organisations d'anciens combattants (emplacements dotés d'ALV)

147 500 \$ – partenaires environnementaux

La Société apporte des contributions à la communauté de plusieurs autres façons :

- ▶ 160 membres du personnel ont consacré 11 593 heures de bénévolat à 55 organismes au cours de l'année.
- ▶ Les membres du personnel ont versé 59 000 \$ en retenues salariales à la campagne annuelle de dons en milieu de travail.
- ▶ 29 organisations ont reçu des dons d'actifs usagés.
- ▶ 141 800 \$ recueillis pour des organismes de bienfaisance au moyen de boîtes à monnaie dans les magasins Liquor Mart et les casinos de Winnipeg.

Dans l'ensemble, 435 organisations ont bénéficié d'un soutien financier et d'autres contributions de la Société.

Voir [Discussion et analyse de la direction dans le Rapport annuel 2024-2025](#) pour une analyse de tous les résultats financiers.

Opinion publique

Une proportion de 60 % de la population du Manitoba apprécie les contributions économiques de la Société à la province du Manitoba.
Une proportion de 53 % de la population du Manitoba apprécie nos contributions aux événements communautaires.

201-2 Retombées financières et autres risques et possibilités liés aux changements climatiques

Cette réponse appuie la divulgation d'information selon les normes IFRS S2

D'après une évaluation de notre exposition potentielle aux dangers climatiques locaux et mondiaux, des énoncés de risques physiques et de transition ont été élaborés et évalués afin de déterminer la vulnérabilité de la Société aux impacts climatiques attendus.

Les énoncés de risques physiques liés au climat sont des risques associés aux effets tangibles des changements climatiques, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes et les canicules prolongées. Les risques de transition résultent de l'incertitude relative associée à la transition mondiale vers une économie plus durable et à faibles émissions de carbone, comme les exigences de divulgation des émissions de carbone et la transition vers l'énergie renouvelable.

Énoncés des risques physiques :

- Les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent nuire aux principaux extrants des fournisseurs.
- Les infrastructures de transport dont dépend la Société pourraient ne pas être disponibles en raison des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes.
- Les infrastructures de services publics (p. ex. électricité, Internet, eau) qui soutiennent les activités de la Société peuvent être endommagées et perturbées ou limitées en raison des changements climatiques et des phénomènes météorologiques violents.
- Les installations de la Société peuvent être endommagées et inaccessibles en raison des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes.
- La santé et la sécurité du personnel (p. ex. stress dû à la chaleur, santé mentale) peuvent être menacées en raison des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes.

Énoncés des risques liés aux transitions :

- De nouvelles lois et des modifications aux règlements existants liés aux changements climatiques pourraient être introduites et avoir une incidence sur la Société.
- Les capitaux destinés aux initiatives à faibles émissions de carbone à la Société peuvent avoir une incidence sur la disponibilité de capitaux pour d'autres initiatives organisationnelles.
- Les investissements de capitaux peuvent être orientés vers des solutions sous-optimales si la technologie souhaitée n'arrive pas sur le marché en temps opportun.
- Les fournisseurs de services et les vendeurs peuvent ne pas répondre aux besoins et aux attentes de la Société en ce qui concerne les faibles émissions de carbone.
- L'équipement utilisé peut ne plus être pris en charge et les pièces ne plus être disponibles en raison de la transition de l'industrie vers une nouvelle technologie, ce qui entraîne le délaissage d'actifs au sein de la Société.
- Impression réelle ou perçue que la Société n'avance pas assez rapidement pour réduire ses propres émissions de carbone.
- Les activités énergivores de la Société pourraient devoir assumer des coûts plus élevés en raison de la demande globale de sources d'énergie verte dans la province.

Les directeurs et les gestionnaires de tous les secteurs d'activité ainsi que la Division des services immobiliers de la Société (responsable des immeubles) évaluent les énoncés des risques tous les trois ans. Les considérations financières, environnementales, de réputation, législatives et de travail associées à chaque énoncé de risque sont évaluées qualitativement et quantitativement à l'aide de la méthodologie d'évaluation des risques de la Société, qui évalue le risque inhérent, le risque résiduel et la tolérance au risque, et fournit un aperçu des améliorations des processus en cours ou nécessaires pour atténuer les risques.

Voici six énoncés des risques jugés importants ou graves, probables ou presque certains par les secteurs d'activité de la Société ou la Division des services immobiliers de la Société dans la dernière évaluation (2023) :

1. Les infrastructures de transport dont dépend la Société pourraient ne pas être disponibles en raison des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. – exploitation des activités liées à la vente d'alcools, exploitation des activités liées aux jeux, services immobiliers de la Société
2. La santé et la sécurité du personnel (p. ex. stress dû à la chaleur, santé mentale) peuvent être menacées en raison des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes – exploitation des activités liées à la vente d'alcools, exploitation des activités liées aux jeux
3. De nouvelles lois et des modifications aux règlements existants liés aux changements climatiques pourraient être introduites et avoir une incidence sur la Société – exploitation des activités liées aux jeux, services immobiliers de la Société
4. Les fournisseurs de services et les vendeurs peuvent ne pas répondre aux besoins et aux attentes de la Société en ce qui concerne les faibles émissions de carbone – exploitation des activités liées aux jeux
5. Les infrastructures de services publics (p. ex. électricité, Internet, eau) qui soutiennent les activités de la Société peuvent être endommagées et perturbées ou limitées en raison des changements climatiques et des phénomènes météorologiques violents – services immobiliers de la Société
6. Les investissements de capitaux peuvent être orientés vers des solutions sous-optimales si la technologie souhaitée n'arrive pas sur le marché en temps opportun – exploitation des activités liées à la vente d'alcools, services immobiliers de la Société

La Société a examiné les risques liés au climat en termes financiers. À l'heure actuelle, les risques n'ont pas d'incidence financière importante sur la Société.



Bien que les risques ne soient pas importants d'un point de vue financier, les activités d'atténuation visant à faire progresser la résilience climatique sont entreprises par des ajustements aux processus opérationnels et financiers de l'entreprise.

- Les risques associés à des horizons de gestion à court terme sont intégrés aux changements apportés aux unités administratives, aux opérations et aux processus.
- Les risques associés aux horizons à moyen terme sont gérés au moyen de processus organisationnels de planification stratégique et opérationnelle. Le processus annuel de gestion stratégique et commerciale comprend une analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces (FFPM) pour déterminer divers facteurs environnementaux internes et externes qui peuvent avoir une incidence sur l'atteinte des buts et objectifs de l'organisation. Les risques à moyen terme réputés critiques par l'analyse FFPM sont priorisés et traités dans le cadre du processus de planification des activités des services et doivent être traités dans chaque initiative opérationnelle proposée.
- Les risques à long terme, au-delà de dix ans, sont évalués au moyen d'exercices annuels d'analyse de la situation effectués à la Société, afin de déterminer les politiques gouvernementales, les tendances mondiales et technologiques en matière de risques climatiques et les évaluations périodiques des risques liés au climat.

Les résultats de l'évaluation des risques sont examinés par notre équipe de la stratégie centrale et par le Comité des perspectives et de la planification. L'analyse de situation et l'analyse FFPM qui en résultent pour la Société sont présentées au Comité exécutif de gestion pour examen et pour fournir une orientation stratégique pour les plans d'affaires et stratégiques de la Société, qui doivent tous deux être approuvés par le conseil d'administration de la Société et la province du Manitoba.

L'évaluation des risques climatiques a été effectuée en fonction d'activités définies, de manière à déterminer les impacts financiers qualitatifs et quantitatifs par zone et à hiérarchiser l'atténuation et l'adaptation à l'aide de contrôles opérationnels et de processus de planification stratégique et de planification des activités.

Le coût actuel des mesures de gestion des risques est minime. Des contrôles opérationnels ont été mis en place pour atténuer les risques climatiques à court terme.

Une stratégie à long terme pour la transition vers la carboneutralité d'ici 2050 est en cours. Les coûts, les avantages et le calendrier des mesures associées au plan sont en cours de détermination.

201-3 Obligations des régimes à prestations déterminées et autres régimes de retraite

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP) (Manitoba), les membres du personnel sont admissibles à des prestations de retraite. Les participantes et participants au régime doivent cotiser à la Caisse de retraite de la fonction publique multi-employeurs aux taux prescrits pour les prestations déterminées, tandis que la Société doit verser des cotisations équivalentes aux cotisations des membres du personnel.

Pour plus de détails, veuillez vous reporter à notre rapport annuel, note afférente aux états financiers consolidés 2(o).

202 PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ

202-1 Ratios du salaire standard au niveau d'entrée par genre par rapport au salaire minimum local

Le salaire minimum au Manitoba est de 15,80 \$ l'heure en date du 1^{er} octobre 2024 et passera à 16,00 \$ l'heure le 1^{er} octobre 2025. Pour demeurer compétitive, la Société paye actuellement tous les membres du personnel au-dessus du salaire minimum.

202-2 Proportion de cadres supérieurs embauchés dans la collectivité locale

Tous les cadres supérieurs ont été embauchés au Manitoba.

203 IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS

203-2 Impacts économiques indirects

Chaîne d'approvisionnement :

- Emplois soutenus pour les fournisseurs de spiritueux, de jeux, de nourriture, de produits et services et de cannabis.
- Emplois soutenus pour les entreprises liées à l'exploitation et à l'entretien des installations de la Société, ce qui peut inclure la construction ou la rénovation.

Partenaires de la chaîne de distribution :

- Emplois soutenus pour plus de 3 300 entreprises privées du Manitoba qui vendent de l'alcool, des jeux ou du cannabis.
- Revenus supplémentaires pour aider à rendre les petites entreprises plus viables et accroître l'activité économique dans ces collectivités. Sont inclus les hôtels, les restaurants, les bars/salons, les détaillants de billets de loterie, les magasins de vins spécialisés et les détaillants d'alcool des régions rurales.

Utilisation des produits :

- Nos produits comportent des risques et peuvent causer des torts à certaines personnes. Ces impacts indirects négatifs peuvent inclure des problèmes financiers, des problèmes de santé ou des dépendances qui peuvent mener au chômage, à l'itinérance et à la criminalité. La Société a une variété de politiques, de normes et de programmes pour aider à atténuer ces préjudices et fournit des fonds pour les programmes et services connexes.

204 PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT

204-1 Proportion des dépenses consacrées aux fournisseurs locaux

Les gouvernements provincial et fédéral ont pris des engagements en matière d'approvisionnement en vertu de plusieurs accords commerciaux. Ces accords assurent un accès interprovincial aux possibilités pour les fournisseurs. En tant que société d'État, nous respectons les accords et n'avons pas appliqué les préférences des fournisseurs locaux dans les approvisionnements.

Nous considérons qu'une entreprise est « locale » si elle a son siège social au Manitoba.

Restauration :

Les restaurants des casinos, une composante importante des services d'accueil des casinos, sont adaptés à plusieurs tendances de la clientèle, y compris l'offre de nourriture locale. Afin d'assurer la satisfaction de la clientèle, les fournisseurs de produits alimentaires sous contrat sont priés de s'approvisionner localement à raison d'au moins 25 % des dépenses alimentaires (à l'exclusion des boissons non laitières), ce qui signifie que les aliments sont fabriqués à partir d'au moins 85 % d'ingrédients locaux, et que toutes les activités de transformation et d'emballage ont lieu au Manitoba.

Une proportion de 25,4 % des aliments achetés par les restaurants des casinos provenait de sources locales.

Papier pour billets de loterie :

La totalité du papier pour billets de loterie que nous achetons provient d'un fournisseur local.

Cannabis :

La totalité du cannabis que nous achetons est canadien.

Produits et services organisationnels et équipement de jeu :

48,7 % des dépenses totales par l'entremise de l'approvisionnement organisationnel sont effectuées auprès d'entreprises canadiennes, dont 17,9 % sont des entreprises manitobaines. Ces totaux ne comprennent pas les dépenses totales.

La totalité du papier pour billets de loterie que nous achetons provient d'un fournisseur manitobain.



205 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION*

Les chiffres indiqués à la rubrique 205 Lutte contre la corruption concernent l'année civile 2024.

205-1 Évaluation des risques liés à la corruption dans les opérations

Le blanchiment d'argent est le processus par lequel l'identité de l'argent obtenu dans le cadre d'activités criminelles est dissimulée afin qu'elle ait l'air légitime.

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFFE) est l'organisme fédéral responsable de la détection et de la prévention des activités de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger. Le CANAFFE a des obligations précises en matière de collecte et de déclaration de renseignements que les casinos doivent respecter pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes au Canada. Étant donné que la Société est la seule entité déclarante du CANAFFE pour la province, nous sommes tenus de déclarer des données pour les casinos Club Regent et McPhillips Station, les casinos des Premières Nations (South Beach Casino & Resort, le casino Sand Hills et le casino Aseneskak), le Shark Club Gaming Centre, les sites dotés de plus de 50 ALV et les jeux en ligne (PlayNow.com).

205-2 Communication et formation sur les politiques et procédures de lutte contre la corruption

Au sein de la Société, nous savons que nous sommes un élément important dans la lutte contre le blanchiment d'argent et nous faisons preuve de diligence dans nos rapports au CANAFFE.

Le Programme de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) de la Société est dirigé par notre équipe de sécurité organisationnelle. Le programme compte un responsable de la conformité du Programme de LBA et maintient des politiques et procédures internes précises, des registres des risques et de la formation sur la conformité au Programme de LBA pour la direction et le personnel travaillant dans les casinos ainsi que pour les autres membres du personnel qui soutiennent le programme.

Au cours d'une année, la Société élabore des rapports et les achemine au CANAFFE, y compris des rapports sur les opérations importantes en espèces, les débours des casinos et les opérations suspectes. Notre personnel constitue notre première ligne de détection du blanchiment d'argent. Il est donc tenu de suivre une formation annuelle obligatoire qui lui apprend ce qu'il faut rechercher et ce qu'il faut signaler. Nous avons également recours à des techniciens en surveillance qualifiés et à des technologies de surveillance de pointe pour observer les activités de jeu dans nos casinos.

En plus de produire des rapports, la Société doit réaliser des évaluations des risques et transmettre des renseignements au CANAFFE et, sur demande, à nos organismes partenaires d'application de la loi.

Le programme de LBA fait l'objet de vérifications périodiques à l'interne et par le CANAFFE. Afin de veiller à ce que les entités déclarantes respectent leurs obligations en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (Canada), le CANAFFE impose des sanctions administratives péquénaires en cas de non-conformité. La Société est extrêmement fière de son solide régime de conformité et n'a jamais fait l'objet de sanctions administratives péquénaires du CANAFFE.

6 901 rapports envoyés au CANAFFE (comprend tous les types et tous les sites de déclaration)

542 membres du personnel de la Société ont suivi une formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent

205-3 Cas confirmés de corruption et mesures prises

C'est en fin de compte le résultat des enquêtes menées par le CANAFFE et/ou par des organismes d'application de la loi qui détermine et confirme qu'un incident de blanchiment d'argent s'est produit.

La Société prend au sérieux son devoir de détecter, de définir et de signaler les activités suspectes au CANAFFE et aux organismes d'application de la loi. En vertu de nos obligations à l'égard de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, et comme le déterminent les indicateurs définis par le CANAFFE, la Société achemine des signalements d'opérations suspectes lorsqu'il y a des motifs raisonnables de soupçonner qu'une opération financière avérée ou tentée est liée à une infraction de blanchiment d'argent.

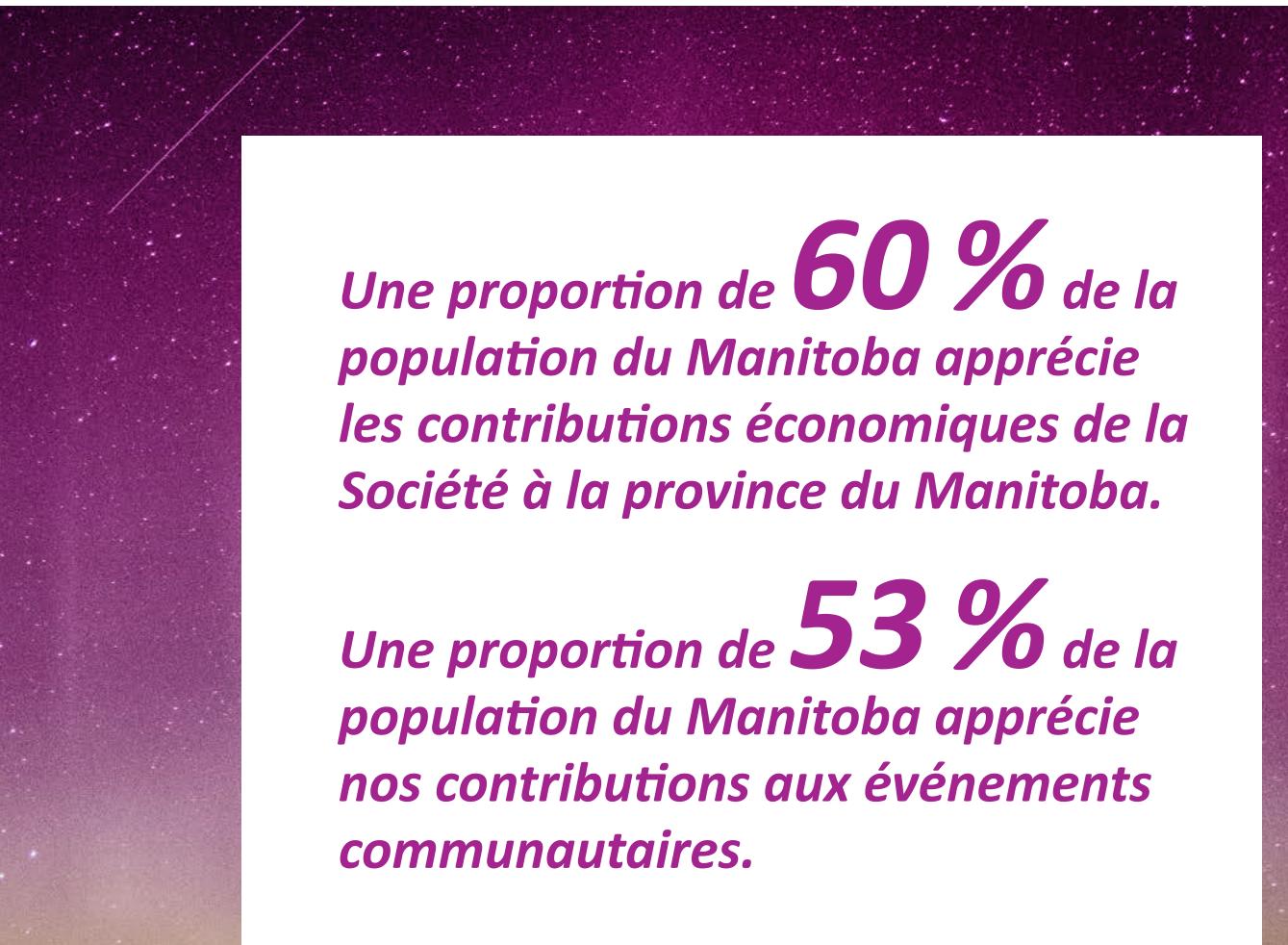
527 signalements d'opérations suspectes envoyés au CANAFFE

206 PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

206-1 Actions en justice pour pratiques anticoncurrentielles, antitrust et monopolistiques

En vertu de la *Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries*, la Société a le pouvoir exclusif de vendre de l'alcool au Manitoba et d'y apporter de l'alcool en vue de la vente au Manitoba; de superviser et de gérer des systèmes de loterie pour le compte du gouvernement du Manitoba conformément au *Code criminel*; et de s'approvisionner en cannabis non médicinal et de le distribuer aux détaillants privés du Manitoba.

Aucune action en justice n'a été intentée en 2024-2025 pour des pratiques anticoncurrentielles, antitrust ou monopolistiques où la Société a été désignée comme participante.



Une proportion de 60 % de la population du Manitoba apprécie les contributions économiques de la Société à la province du Manitoba.



Une proportion de 53 % de la population du Manitoba apprécie nos contributions aux événements communautaires.



ENVIRONNEMENT

DANS CETTE SECTION

- 28** Énergie
- 28-29** Émissions
- 30-31** Déchets



La Société est la première société d'État du Manitoba à avoir effectué une évaluation des risques liés à la vulnérabilité aux changements climatiques.



SÉRIE DE NORMES ENVIRONNEMENTALES DE LA GRI 300

302 ÉNERGIE

302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation

2024-2025			
Consommation liée aux bâtiments	GJ	Consommation de carburant des véhicules du parc	GJ
Gaz naturel	58 239	Essence	6 753 (197 478 l)
Propane	252	Diesel	129,9 (3 331 l)
Électricité	127 528	Éthanol	463,0 (21 942 l)
Diesel pour génératrices	316,6 (8 117 l)	Biodiesel	5,6 (175,3 l)
Carburant pour l'équipement d'entretien	41,9 (1 225 l)	TOTAL POUR LE PARC	7 352
Diesel pour l'équipement d'entretien	261,5 (6 705 l)	CONSOMMATION TOTALE (BÂTIMENTS ET PARC)	189 974
TOTAL POUR LES BÂTIMENTS	186 639		

- Plus de 70 % de la consommation électrique des entreprises est associée aux opérations de jeux électroniques dans les casinos Club Regent et McPhillips Station.
- Les données sur le diesel pour les génératrices de secours et le carburant pour l'équipement d'entretien sont tirées des factures de consommation de carburant.
- Les données sur la consommation de carburant du parc sont recueillies par le biais de GEOTAB, un système télématique du parc.
- Les données relatives au chauffage et au refroidissement des bâtiments sont générées par le gestionnaire de portefeuille ENERGY STAR^{MD}.
- La consommation d'essence, de diesel et d'éthanol est convertie en GJ à l'aide des tableaux de conversion énergétique en ligne de la Régie de l'énergie du Canada.

La superficie totale associée au portefeuille immobilier était de 103 170 m².

Au cours de l'exercice 2024-2025, notre parc automobile comptait 87 véhicules légers utilisés pour la distribution des billets de loterie et l'entretien des appareils de loterie vidéo, ainsi que quelques camions de service lourds pour les activités de distribution en entrepôt.

Le parc comprend six véhicules électriques et deux véhicules hybrides.

302-4 Réduction de la consommation énergétique

Nous mesurons les réductions de consommation énergétique à l'aide d'objectifs basés sur l'intensité pour le chauffage, la climatisation et les opérations des bâtiments, et d'objectifs absolus pour la consommation de carburant des parcs.

Bâtiments :

Les objectifs en matière d'intensité énergétique sont comparés à l'aide du gestionnaire de portefeuille ENERGY STAR^{MD} (tous les chiffres sont en GJ/m² [données météorologiques normalisées, source]). La consommation énergétique des bâtiments comprend l'électricité, le gaz naturel et le propane. L'année civile 2012 a été choisie comme année de référence en raison de l'exhaustivité des données pour tous les bâtiments.

Bâtiment	Adresse	Année de base 2012	2024-2025
		GJ/m ²	GJ/m ²
Casinos	1425, avenue Regent Ouest, Winnipeg	7,00	5,10
	484, rue McPhillips, Winnipeg	6,99	5,06
Siège social avec entrepôts	1390, avenue Pacific, Winnipeg	1,94	1,51
	2, Wagon Trail, Morris	1,41	1,28
	1000, rue King Edward, Winnipeg*	n. d.*	1,64
Siège social	830, rue Empress, Winnipeg	4,24	n. d.*
	1555, Buffalo Place, Winnipeg	1,49	n. d.*
	223, rue Main, Morris	3,52	1,75
Magasins Liquor Mart	Moyenne de tous les emplacements	2,10 (44 magasins)	1,81 (49 magasins)

La Société continue de surveiller la consommation énergétique, afin de trouver des façons d'améliorer l'efficacité des bâtiments par des rénovations, l'entretien préventif et la mise à niveau et l'optimisation de l'équipement (par exemple, l'ajout de détecteur/contrôles).

*L'emplacement situé au 1000, rue King Edward ne faisait pas partie du portefeuille de la Société en 2012. L'emplacement sur la rue Empress a été vendu en 2023 et ne fait plus partie du portefeuille. L'emplacement au 1555, Buffalo Place a été vendu et est maintenant un actif loué. La Société ne reçoit pas de données sur la consommation énergétique.

Véhicules du parc :

L'année civile 2015 a été choisie comme année de référence. L'installation de télématique en 2015 a permis une surveillance et un suivi précis de la consommation.

	Année de base 2015	2024-2025
	Litres	Litres
Essence	333 106	197 478
Diesel	10 194	3 331
Éthanol	30 944	21 942
Biodiesel	204	175
TOTAL	374 448	222 926

Les réductions de la consommation de carburant ont été attribuées en grande partie aux efforts continus visant à encourager les exploitants de véhicules du parc à réduire le fonctionnement au ralenti et la vitesse de conduite. La Société compte six véhicules électriques et deux véhicules hybrides dans son parc et prévoit augmenter son parc de véhicules électriques.

En prévision des véhicules électriques, un groupe de dix bornes de recharge de niveau deux a été installé au 1390, avenue Pacific.

305 EMISSIONS

305-1 Émissions directes de GES (portée 1)

Cette réponse appuie la divulgation d'information selon les normes IFRS S2

L'approche retenue par la Société pour consolider les émissions de GES est le contrôle opérationnel. Les gaz inclus dans l'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO₂) sont le dioxyde de carbone (CO₂), l'oxyde nitreux (N₂O), le méthane (CH₄) et les hydrurofluorurocarbones (HFC). Nous utilisons 2017 comme année de référence pour refléter la date à laquelle l'analyse des points chauds de GES de la Société a été effectuée et utilisée pour créer la Stratégie de réduction du carbone de 2022 à 2032 de la Société.

	Portée 1 - Émissions directes	Tonnes d'éq. CO ₂ Année de base 2017	Tonnes d'éq. CO ₂ 2024-2025
Source fixe de combustion	Gaz naturel	2 084,5	1 506,0
	Propane	38,3	15,4
	Diesel pour génératrices de secours	37,2	32,5
	Carburant pour l'entretien	20,2	31,4
Source mobile de combustion	Parc	1 162,4	767,7
Émissions fugitives	Frigorigènes	70,4	47,9
PORTEE TOTALE 1		3 412,9	2 400,8

Méthodologies :

- [Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard, Revised Edition](#)
- Coefficients d'émission pour le gaz naturel et le propane provenant du gestionnaire de portefeuille ENERGY STAR^{MD}/Ressources naturelles Canada.
- Les calculs de carburant du parc sont basés sur le Framework for Logistics Emissions du Global Logistics Emissions Council. Les coefficients d'émission pour la consommation de carburant pour le parc et l'entretien ont été obtenus à l'aide du modèle GREET de 2022, en choisissant du carburant provenant des sables bitumineux de l'Alberta.
- Le potentiel de réchauffement de la planète (PRP) pour les réfrigérants est tiré de la feuille « Global Warming Potential Values » de Greenhouse Gas Protocol – colonne AR5 et des fiches techniques du fabricant.



305 ÉMISSIONS (suite)

305-2 Émissions indirectes de GES (portée 2)

Cette réponse appuie la divulgation d'information selon les normes IFRS S2

Portée 2 - Émissions indirectes	Tonnes d'éq. CO ₂ Année de base 2017	Tonnes d'éq. CO ₂ 2024-2025
Consommation d'électricité	51,5	64,8
PORTÉE TOTALE 2	51,5	64,8

- Méthodologies – [Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard, Revised Edition](#).
- Le recalcul de l'année de référence a été effectué pour la portée 2 en 2019 en raison de la recommandation du bureau du gouvernement provincial sur la réduction des émissions de carbone de ne plus utiliser les coefficients d'émission du gestionnaire de portefeuille ENERGY STAR^{MD} et d'utiliser plutôt le coefficient d'émission annuel publié par Manitoba Hydro. Le coefficient d'émission de Manitoba Hydro ne tient pas compte des pertes au cours du transport et de la distribution.

305-3 Autres émissions indirectes de GES (portée 3)

Cette réponse appuie la divulgation d'information selon les normes IFRS S2.

Les émissions de la portée 3 sont calculées sur une base annuelle (année civile).

L'approche retenue par la Société pour consolider les émissions de GES est le contrôle opérationnel. Grâce au contrôle opérationnel, la Société a la possibilité de gérer ou d'influencer ces émissions.

Portée 3 - émissions précombustion et postcombustion		Tonnes d'éq. CO ₂ Année de base 2017	Tonnes d'éq. CO ₂ Année de base 2024
Achat de produits et services de cat. 1	Produits de papier	7 672,5	4 794,0
	Protéines animales	1 230,8	627,0
Transport et distribution en amont de cat. 4	Distribution aux magasins Liquor Mart et à la clientèle commerciale	648,4	970,0
	Distribution aux détaillants de cannabis et aux clientes et clients ayant un compte	17,6	11,7
Déchets générés par les opérations (déchets enfouis générés par les bâtiments), cat. 5		240,5	229,0
Voyages d'affaires (véhicules du personnel et voyages par avion), cat. 6		160,0	103,9
Actifs loués en amont, cat. 8		760,0	1 427,1
Livraison à domicile des magasins Liquor Mart, cat. 9 (estimation; livraison introduite après l'année de base.)		N/A	18,3
Traitement en fin de vie des produits vendus (produits de papier enfouis), cat. 12		127,0	55,31
PORTÉE TOTALE 3		10 856,8	8 235,6

Notes pour 305-3

Les méthodologies et les directives pour le calcul des émissions de portée 3 sont fondées sur les consignes techniques du World Resources Institute pour les émissions de portée 3.

Coefficients d'émission

- L'outil Paper Calculator de l'Environmental Paper Network a été utilisé pour calculer les émissions associées à l'achat de produits de papier.
- Les émissions associées à l'achat de protéines d'origine animale ont été calculées à l'aide du calculateur d'émissions de carbone alimentaire de CleanMetrics.
- Les émissions des déchets solides ont été calculées à l'aide du modèle WARM v16 2023 de l'EPA (les données sur les émissions de déchets solides ne sont pas disponibles à l'aide du calculateur d'émissions de GES d'Environnement Canada).
- Récupération des gaz d'enfouissement avec torche sélectionnée par le modèle pour l'année d'inventaire en cours.
- Les émissions du transport aérien calculées à l'aide du calculateur de l'Organisation de l'aviation civile internationale comprennent les escales présumées pour ce vol (lorsque les vols directs ne sont pas disponibles). Les émissions calculées sont basées sur un aller-retour pour passager.
- La consommation de carburant pour les déplacements du personnel a été estimée à partir de l'Enquête de 2009 sur les véhicules au Canada de Statistique Canada.
- Les données sur la distance des transporteurs et les données de classement des émissions des transporteurs SmartWay (Ressources naturelles Canada) ou le calculateur de carbone de DHL International, qui est en partie basé sur le GLEC Framework, ont été utilisés pour estimer les émissions de portée 3.
- La distribution d'alcool est passée d'une installation appartenant à la Société (Buffalo Place) exerçant un contrôle opérationnel, à un immeuble loué (1000, rue King Edward) exerçant un contrôle opérationnel limité. L'installation de distribution sur King Edward a été ajoutée à l'inventaire en tant qu'actif loué en amont de catégorie 8 en 2023.

Un recalcul de l'année de référence a été effectué en 2024-2025 pour tenir compte de l'ajout de papier acheté associé à l'utilisation de machines à sous dans les casinos appartenant à la Société et de machines associées aux appareils de loterie vidéo au Manitoba.

Un nouveau calcul de l'année de référence a été effectué en 2019 pour tenir compte de l'inclusion d'émissions de matières supplémentaires, y compris l'achat de protéines d'origine animale pour les restaurants des casinos (cat. 1) et de la distribution des produits de la Société à tous les canaux (cat. 4).

305-5 Réduction des émissions de GES

Cette réponse appuie la divulgation d'information selon les normes IFRS S2

Nous avons atteint une réduction des GES de 21 % par rapport à l'année de référence 2017.

Tonnes d'éq. CO ₂
Année de référence 2017
F25 - réductions absolues
RÉDUCTION TOTALE

Réductions des émissions associées aux programmes prévus :

- Portée 3, cat. 1, Achat de produits et services, produits de papier : La réduction de l'utilisation des emballages en papier à usage unique (porte-bières et sacs en papier kraft) dans les magasins Liquor Mart, grâce à la transition de la clientèle vers les sacs et porte-bières réutilisables, a permis de réduire à ce jour les émissions d'éq. CO₂ de 1 713 tonnes.
- Portée 3, cat. 1. Achat de produits et services, produits de papier : Collaborer avec le vendeur pour apporter des modifications à la taille, au type de papier et au pourcentage de contenu recyclé des billets à languette et à gratter – 1 005 tonnes métriques d'éq. CO₂.
- Portée 1, source mobile de combustion, véhicules du parc : Un mandat d'interdiction pour les conducteurs du parc de tourner au ralenti, l'élimination des navettes des casinos et la transition vers des véhicules électriques et hybrides ont réduit les émissions de 394 tonnes.

La Division des services immobiliers de la Société a effectué des vérifications de l'état de l'enveloppe des bâtiments qui lui appartiennent. Ces évaluations aident à trouver des anomalies thermiques dans l'enveloppe des bâtiments causées par une isolation insuffisante et une infiltration d'air. Les vérifications aideront à déterminer les améliorations à apporter à l'efficacité énergétique et appuieront la budgétisation future de ces travaux. L'optimisation de l'enveloppe des bâtiments nous appartenant pour améliorer l'efficacité énergétique est un élément de notre stratégie de réduction du carbone.

La transition vers un parc entièrement électrique a été plus lente que prévu. Pour faciliter la transition, nous avons terminé l'installation de dix nouvelles bornes de recharge au 1390, avenue Pacific pour accueillir les futurs achats de véhicules du parc.

Justification de l'année de base : L'année de base 2017 a été choisie pour correspondre à l'année de base du Plan vert et climatique de la province du Manitoba.



306 DÉCHETS

306-1 Production de déchets et impacts importants liés aux déchets

La Société gère les déchets provenant de ses activités commerciales liées au jeu et aux alcools et soutient la gestion en aval des déchets d'emballages associés à la vente au détail de spiritueux, de cannabis et de produits de loterie.

Parmi les impacts importants liés aux déchets associés aux opérations, mentionnons les suivants :

- Emballage des boissons alcoolisées (carton ondulé et emballage moulant) associé à l'achat et à la distribution de boissons alcoolisées
- Électronique, associée aux fonctions commerciales, aux appareils de jeux électroniques et aux équipements de sécurité
- Déchets alimentaires associés aux restaurants des casinos
- Gestion des actifs acquis en fin de vie
- Matériaux de construction liés à la construction et à la rénovation

En tant que gestionnaire en vertu du *Règlement sur la gestion des emballages et des imprimés du Manitoba*, la Société appuie la gestion de l'emballage au détail des produits vendus à la clientèle résidentielle.

306-2 Déchets par type et méthode d'élimination

La Société préconise la circularité en détournant les matériaux des sites d'enfouissement par le biais de programmes de recyclage et de gestion des déchets organiques, en effectuant des vérifications pour trouver et mettre en œuvre des stratégies de réduction des déchets et en mettant régulièrement à jour les exigences relatives à l'approvisionnement en produits et services afin d'inclure de nouvelles normes et pratiques exemplaires.

Quelques initiatives clés :

- Soutien aux vendeurs de bière dans les hôtels : Des fonds sont fournis aux vendeurs pour faciliter le ramassage des contenants de bière grâce à un système de consignation. En 2025, la Société a fourni un soutien de 3,86 millions de dollars.
- Gestion des emballages des produits vendus au détail : En tant que gestionnaire en vertu du *Règlement sur la gestion des emballages et des imprimés du Manitoba*, la Société finance la récupération et le recyclage des contenants d'alcool et de cannabis, des matériaux de loterie, du matériel de marketing et d'autres emballages par l'entremise de Multi-Material Stewardship Manitoba (MMSM). Au cours de l'année civile 2024, la Société a versé environ 2,2 millions de dollars à MMSM.
- Gestion des déchets commerciaux : Les services contractuels gèrent les déchets solides municipaux, le carton et les matières recyclables mélangées provenant des casinos, des magasins Liquor Mart, des entrepôts et des bureaux.
- Recyclage du centre de distribution d'alcool et des magasins Liquor Mart de Winnipeg : le carton et les emballages moulants sont ramassés et envoyés à une installation de récupération et vendus à des installations de recyclage.
- Réacheminement des déchets organiques : Les casinos ramassent tous les déchets de cuisine et d'assiettes provenant des opérations alimentaires pour le compostage et, par l'entremise des services des fournisseurs, envoient les matières organiques à une installation de compostage commerciale.
- Aliénation des actifs : Les appareils électroniques en fin de vie, les uniformes, les meubles et d'autres articles sont donnés, recyclés en tout ou en partie, ou envoyés à la décharge en dernier recours.
- Déchets électroniques : Les produits électroniques usagés sont traités dans le cadre du programme Recycle My Electronics du Manitoba. L'équipement de jeu non inclus dans ce programme est traité par un recycleur autorisé.
- Recyclage des métaux : Une quantité importante de métal associée à l'aliénation des actifs est envoyée à des recycleurs de métaux sous contrat.
- Recyclage spécialisé : Des recycleurs supplémentaires sont engagés pour les ampoules, les piles et d'autres matériaux.
- Gestion des déchets de construction : Les exigences mises à jour en 2025 garantissent que les gestionnaires de projet et les entrepreneurs repèrent, suivent et détournent les déchets de rénovation et de démolition dans la mesure du possible.

306-3, 306-4 Déchets générés et détournés

Le poids total des déchets produits dans le cadre des activités organisationnelles est indiqué ci-dessous. Il a été estimé à l'aide d'une combinaison de données sur le poids réel fournies par le fournisseur et le poids estimé en fonction de la taille des bacs et du type de matériau ramassé dans les bacs. Les données ne comprennent pas la gestion des déchets liés à la construction. Les déchets associés à l'aliénation des biens acquis en fin de vie sont soit déposés directement dans des bacs de collecte sur place, soit transportés directement à la décharge. Les déchets générés sont répartis par activités organisationnelles et en aval (déchets résidentiels).

Il existe plusieurs programmes de collecte à flux unique; les matières sont ramassées et détournées vers le recyclage conformément à l'économie circulaire. La Société agit à la fois à titre de distributeur, de détaillant et de fournisseur de services, ce qui entraîne des déchets et des matières recyclables provenant de nos bureaux et du système résidentiel. Les déchets détournés sont répartis par activités organisationnelles et en aval (déchets résidentiels).

Tous les déchets qui doivent être éliminés sont envoyés aux décharges municipales de la province du Manitoba.

Déchets générés et détournés – activités organisationnelles

	Matière ramassée	Déchets générés Tonnes 2024-2025	Décharge Tonnes 2024-2025	Déchets détournés Tonnes 2024-2025
Ramassage des ordures	Déchets municipaux solides et déchets encombrants	451,5	451,5	
	Actifs en fin de vie	4,01	4,01	
Collecte à flux unique	Carton	532,8	532,8	
	Appareils électroniques	15,7	15,7	
	Ampoules électriques	0,81	0,81	
	Ferraille	47,67	47,67	
	Ballast	0,42	0,42	
	Emballage moulant	23,7	23,7	
Compostage	Déchets alimentaires	105,7	105,7	
TOTAL		1 182,3	455,5	726,8
POURCENTAGE DÉTOURNÉ				61,4 %





306-3, 306-4 Déchets générés et détournés (suite)

En tant que gestionnaire en vertu du *Règlement sur la gestion des emballages et des imprimés du Manitoba*, nous déterminons le poids des divers matériaux d'emballage distribués aux résidents du Manitoba et gérés par le biais du système de recyclage résidentiel chaque année. Selon un barème des frais pour les matériaux, nous fournissons de l'argent à la province pour assumer les coûts de récupération et de recyclage des matériaux.

Le poids total des emballages et des documents imprimés distribués dans le cadre des ventes au détail et gérés en aval dans la communauté résidentielle est indiqué ci-dessous. Le tableau fournit des renseignements sur la quantité estimée de matériaux recyclés dans la collectivité. Les taux de récupération estimés sont fondés sur les données publiées par Multimaterial Stewardship Manitoba (MMSM).

Déchets générés et détournés – activités résidentielles en aval

Catégorie	Catégorie de matériau de MMSM	Matériaux déclarés par la Société en 2024 (tonnes)	Taux de récupération de MMSM en 2022 (pourcentage)	Recyclage estimé de la Société (tonnes)
Papier imprimé	Magazines, catalogues	0,2	98,0	0,2
	Autre matériel imprimé	392,4	79,6	312,4
Emballage papier	Contenants de boissons	5,5	56,3	3,1
	Sacs en papier kraft	27,6	98,0	27,1
	Carton ondulé	430,6	98,0	422,0
	Carton	54,3	67,3	36,5
Plastiques	Contenants et bouteilles PET	469,4	64,4	302,3
	Contenants et bouteilles HDPE	3,7	71,5	2,7
	Autre plastique	28,1	53,5	15,0
	Polystyrène	0,4	32,1	0,1
	Plastiques stratifiés	92,5	14,0	13,0
Aluminium	Canettes de boisson	851,3	41,4	352,4
Acier	Emballage	3,8	72,1	2,7
Verre	Bouteilles de boissons transparentes (flint)	8 290,9	71,8	5 952,8
TOTAL		10 650,6		7 442,2
POURCENTAGE DÉTOURNÉ		69,9 %		

306-5 Déchets destinés à l'élimination

Tous les déchets destinés à l'élimination sont enfouis au Manitoba.

Le poids total des déchets associés aux activités organisationnelles et éliminés dans les sites d'enfouissement est de 455,5 tonnes.

Le poids total des déchets en aval envoyés dans les décharges est de 3 208 tonnes.

*Les vendeurs de bière des hôtels ont reçu
3,86 millions de dollars
de la Société pour soutenir la collecte des contenants de bière.*



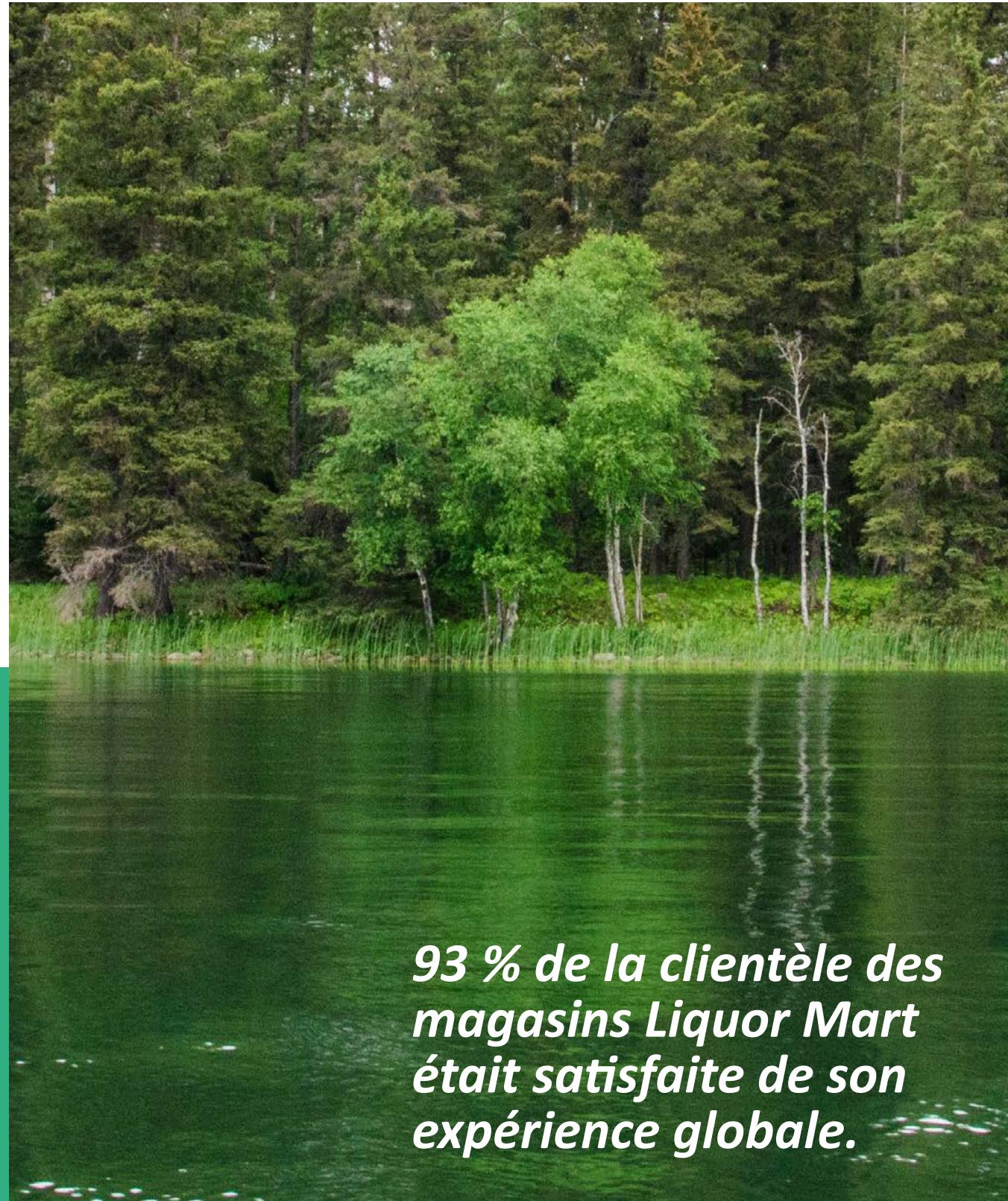


SOCIÉTÉ

DANS CETTE SECTION

- 33** Emploi
- 33** Relations patronales-syndicales
- 33-34** Santé et sécurité au travail
- 34** Formation et études
- 35** Diversité et égalité des chances
- 35** Non-discrimination
- 35** Liberté syndicale et négociation collective
- 35** Travail des enfants

- 35** Travail forcé ou obligatoire
- 35** Pratiques de sécurité
- 36** Droits des peuples autochtones
- 36** Communautés locales
- 36** Évaluation sociale des fournisseurs
- 36** Politique publique
- 37-38** Santé et sécurité de la clientèle
- 38** Marketing et étiquetage
- 38** Confidentialité de la clientèle



93 % de la clientèle des magasins Liquor Mart était satisfaite de son expérience globale.



SÉRIE DE NORMES SOCIALES DE LA GRI 400

401 EMPLOI

401-1 Recrutement et roulement du personnel

Embauche par groupes d'âge			
Groupe d'âge	Nombre d'embauches	Effectifs de la Société	Pourcentage des embauches
Moins de 30 ans	189	3 093	6,1 %
30 à 50 ans	145	3 093	4,7 %
Plus de 50 ans	53	3 093	1,7 %
TOTAL	387		

Roulement par groupes d'âge			
Groupe d'âge	Nombre de congédiements	Effectifs de la Société	Pourcentage de roulement
Moins de 30 ans	361	3 059	11,8 %
30 à 50 ans	192	3 059	6,3 %
Plus de 50 ans	183	3 059	6,0 %
TOTAL	736		

401-2 Avantages offerts au personnel à temps plein qui ne sont pas offerts au personnel temporaire ou à temps partiel

La Société offre un ensemble complet d'avantages sociaux aux membres du personnel à temps plein et à temps partiel conformément aux modalités de la convention collective applicable ainsi qu'à tous les membres du personnel exonérés. Les deux groupes sont admissibles à l'assurance-maladie, à l'assurance dentaire, à l'assurance-vie, au congé parental et à la participation au régime de retraite. Les membres du personnel temporaires, saisonniers et occasionnels ne sont pas admissibles aux avantages sociaux avant de devenir des membres du personnel permanents.

Selon l'unité de négociation, le personnel à temps partiel peut ne pas être admissible à un congé d'invalidité de courte et de longue durée.

401-3 Congé parental

Tous les membres du personnel ont droit à un congé parental pourvu qu'ils aient six mois de service continu. Au cours de la période du rapport, 34 membres du personnel étaient en congé parental. Une de ces 34 personnes a décidé de ne pas retourner au travail. Le taux de retour au travail est de 97 %.

En utilisant la période de déclaration précédente pour déterminer le nombre de membres du personnel qui sont retournés au travail et qui étaient encore au travail 12 mois après leur retour, 40 membres du personnel étaient en congé parental. Six membres du personnel sont partis au cours de la période de 12 mois, ce qui donne un taux de rétention de 85 %.

Des efforts sont en cours pour nous permettre de produire des rapports en fonction du genre.

402 RELATIONS PATRONALES-SYNDICALES

402-1 Délais de préavis minimaux concernant les changements opérationnels

La Société a sept conventions collectives. Les délais de préavis minimaux sont indiqués dans les conventions collectives pour des changements opérationnels précis. Toute période de préavis qui n'est pas visée par une convention collective est prise en charge par la politique organisationnelle ou les normes d'emploi.

403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

Le programme de santé et de sécurité de la Société est conforme aux exigences de la *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail* (Manitoba) et les règlements et codes de pratique connexes. Des lois comme les codes du bâtiment, de la prévention des incendies et de l'électricité du Manitoba sont également incluses dans le programme de santé et de sécurité.

Le programme de sécurité et de santé est complet et englobe tous les travaux effectués par les travailleurs et les entrepreneurs. Les composantes du programme portent également sur la sécurité et la santé des personnes qui visitent nos sites.

403-2 Détermination des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents

La détermination et le contrôle des dangers constituent l'un des onze éléments d'un programme de santé et de sécurité énoncés dans la *Loi sur la sécurité et l'hygiène au travail* (Manitoba). Pour répondre à cette exigence, la Société dispose de systèmes pour détecter, contrôler et éliminer les dangers sur le lieu de travail.

La détermination des dangers est effectuée au moyen d'évaluations et d'inspections des risques effectuées par les travailleurs, les dirigeants, les représentants des comités de santé et de sécurité et l'équipe de santé et de sécurité. Les évaluations et les inspections sont effectuées avant de commencer des tâches nouvelles ou modifiées, lorsque l'équipement change, dans le cadre des opérations quotidiennes et dans le cadre des réunions du comité de santé et de sécurité.

L'équipe de santé et de sécurité évalue les processus et l'équipement dans le cadre du programme d'atténuation des risques organisationnels et pour assurer la conformité aux lois.

Les travailleurs ou les personnes qui détectent un danger sur le lieu de travail collaborent avec leur chef ou le service approprié pour remédier au danger. Les travailleurs peuvent également faire partie de leurs préoccupations à un membre ou à un représentant du comité de santé et de sécurité.

Les travailleurs qui signalent des dangers sont protégés des représailles en vertu de la politique concernant le respect en milieu de travail de la Société. Les travailleuses et travailleurs ont le droit de déposer une plainte auprès de la Commission des droits de la personne du Manitoba ou de la Direction de la sécurité et de l'hygiène du travail du Manitoba.

La *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail* (Manitoba) accorde aux travailleuses et travailleurs des droits fondamentaux comme le refus de faire du travail dangereux. Les refus de travailler suivent le processus décrit dans la loi. En tout temps, les personnes impliquées dans l'enquête peuvent communiquer avec la Direction de la sécurité et de l'hygiène du travail pendant le refus.

Tous les incidents font l'objet d'une enquête menée par le chef de service en collaboration avec la travailleuse ou le travailleur afin de déterminer ce qui s'est passé, les facteurs contributifs et les mesures correctives. L'équipe de santé et de sécurité, les comités de santé et de sécurité et les représentants passent en revue tous les incidents.

403-3 Santé et sécurité au travail

La Société dispose d'une équipe dédiée au bien-être du personnel et à l'adaptation du lieu de travail, dont la responsabilité comprend la gestion des blessures et maladies professionnelles et non professionnelles, et le soutien de l'accompagnement. Cette équipe assure la liaison avec les principales parties intéressées comme les assureurs, les fournisseurs de soins de santé, les dirigeants, les travailleurs et les syndicats.

L'équipe :

- cerne les principales tendances en matière de santé et de blessures des travailleurs en milieu de travail et met en œuvre des programmes d'atténuation;
- respecte la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* (Manitoba) en ce qui concerne la confidentialité des renseignements médicaux;
- reçoit tous les avis d'incidents liés à la santé au travail ou à des blessures et gère le processus depuis le moment de la blessure jusqu'à la résolution de l'incident. Le processus peut inclure la participation des assureurs ou l'élaboration de placements modifiés de retour au travail.



403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (suite)

403-4 Participation, consultation et communication des travailleuses et travailleurs sur la santé et la sécurité au travail

La Société respecte les exigences établies par la *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail* (Manitoba) et les *règlements connexes en ce qui concerne les membres* et les représentants des comités de santé et sécurité.

La Société a sept comités de santé et sécurité dans ses bureaux, ses entrepôts et ses casinos. Les comités sont composés de travailleuses et travailleurs élus par leurs syndicats et de représentantes et représentants de la direction. Chaque comité se réunit au moins quatre fois par année pour discuter des préoccupations liées à son milieu de travail respectif, examiner les incidents et le rapport annuel sur la violence prévu par la loi et effectuer des inspections du milieu de travail pour cerner les dangers. Les comités de santé et sécurité suivent les règles de procédure établies et recommandent des mesures à l'équipe de santé et de sécurité sur des questions de santé et de sécurité. Les procès-verbaux des réunions sont affichés à un endroit bien en vue dans chaque lieu de travail pour permettre aux travailleuses et travailleurs de connaître les questions et les préoccupations abordées et leur résolution.

403-5 Formation des travailleuses et travailleurs sur la santé et la sécurité au travail

La formation en santé et sécurité au travail commence par l'orientation de tous les nouveaux membres du personnel. Les besoins en formation sont établis en fonction du rôle des travailleuses et travailleurs et des dangers qui les attendent. Les travailleuses et travailleurs reçoivent l'information générale d'orientation, puis reçoivent une formation propre au service et à leur rôle. Toute la formation est obligatoire et dispensée pendant les heures de travail. De la formation d'appoint est donnée conformément aux exigences légales ou lorsque l'évaluation du rendement révèle un besoin. Elle comprend la formation en ligne, l'évaluation par les responsables des tâches et des exigences propres au service, les certifications requises et la formation sur tous les équipements qui seront utilisés.

La Société a une équipe de développement organisationnel qui organise et suit toutes les formations suivies par des personnes dans l'organisation. Cette équipe veille à ce que les normes de formation soient respectées et maintenues.

403-6 Promotion de la santé des travailleuses et travailleurs

La plupart des membres du personnel ont accès à des soins et services de santé provinciaux. La Société favorise le bien-être et la santé des travailleuses et travailleurs de plusieurs façons. Les travailleuses et travailleurs admissibles ont accès à un programme complet de prestations de santé.

L'équipe du bien-être du personnel et de l'adaptation du lieu de travail fait la promotion proactive de la santé par le biais de salons de la santé, de vaccins saisonniers sur place et d'événements spéciaux. L'information sur la santé et le bien-être est communiquée sur des questions de santé courantes et émergentes.

L'équipe de santé et de sécurité est responsable du programme de santé et sécurité de la Société et veille au respect de toutes les lois applicables. Cette équipe encourage le bien-être des travailleuses et travailleurs par le biais d'événements spéciaux tels que la Semaine de la sécurité et de la santé et de campagnes ciblées, notamment sur l'ergonomie et l'audition.

403-7 Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires

La Société exerce un contrôle direct sur le travail et le lieu de travail à ses emplacements physiques. Lorsque les travailleuses et travailleurs de la Société travaillent dans des lieux de travail autres que ceux de la Société, cette dernière contrôle le travail effectué.

403-8 Travailleuses et travailleurs pris en charge par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

La totalité des travailleuses et travailleurs de la Société sont pris en charge par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail en fonction des exigences législatives.

403-9 Accidents du travail

La Société documente tous les incidents, blessures et quasi-accidents liés au travail. Les statistiques sur les accidents sont envoyées tous les trimestres à la haute direction et sont examinées avec des services concernés afin de cerner les dangers et de réduire les blessures. Les tendances en matière d'accidents et les renseignements sur les incidents propres au site sont communiqués aux comités de santé et de sécurité lors de leurs réunions. Tous les renseignements relatifs à un accident qui sont communiqués ne permettent pas d'identifier les membres du personnel afin de protéger la confidentialité médicale des travailleuses et travailleurs.

En raison de la nature confidentielle de ces renseignements, ils ne sont pas communiqués dans le présent rapport.

403-10 Problèmes de santé liés au travail

La Société documente tous les problèmes de santé liés au travail. Les statistiques sur les accidents sont envoyées tous les trimestres à la haute direction et sont examinées avec des services concernés afin de cerner les dangers et de réduire les blessures. Les tendances en matière de problèmes de santé et les renseignements sur les incidents propres au site sont communiqués aux comités de santé et de sécurité lors de leurs réunions. Tous les renseignements relatifs aux problèmes de santé liés au travail qui sont communiqués ne permettent pas d'identifier les membres du personnel afin de protéger la confidentialité médicale des travailleuses et travailleurs.

En raison de la nature confidentielle de ces renseignements, ils ne sont pas communiqués dans le présent rapport.

404 FORMATION ET ÉTUDES

404-1 Nombre moyen d'heures de formation par année et par membre du personnel

Nombre total d'heures de formation par catégorie :

- Santé et sécurité : 3 664 heures
- Perfectionnement de la direction : 7 043 heures
- Perfectionnement du personnel : 20 186 heures
- Propre à la profession : 12 281 heures
- Diversité, équité et inclusion : 209 heures

404-2 Programmes d'amélioration des compétences du personnel et programmes d'aide à la transition

La Société offre des possibilités de formation et de perfectionnement pour soutenir les membres du personnel dans leurs postes actuels et les préparer à l'avancement professionnel. Il peut s'agir d'occasions d'apprentissage axées sur le leadership et l'accompagnement; la diversité, l'équité et l'inclusion; la communication efficace; l'amélioration des processus; les compétences en informatique et propres à la profession; le travail à distance; ainsi que la santé, la sécurité et le bien-être.

Grâce à notre programme de perfectionnement par la formation, les membres du personnel admissibles reçoivent également un soutien financier pour suivre des cours de perfectionnement dans des établissements d'enseignement accrédités.

404-3 Pourcentage du personnel qui reçoit régulièrement des évaluations du rendement et du perfectionnement de carrière

Pourcentage de l'effectif total ayant reçu un résumé annuel de rendement : 98,2 %

Ventilation par catégorie de personnel :

- Gestion de la Société/des opérations : 97,9 %
- Première ligne : 98,6 %



405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-1 Diversité des organismes de gouvernance et des membres du personnel

3 093 membres du personnel au total (temps plein, temps partiel, occasionnels)

8 membres du conseil d'administration

		Conseil d'administration	Personnel	
Genre	Personnes qui s'identifient comme des femmes	5	62,5 %	1 274
	Personnes qui s'identifient comme des hommes	3	37,5 %	1 216
	Personnes qui s'identifient sous un autre genre, y compris les personnes au genre fluide, non binaires, trans, bispirituelles ou auto-identifiées	0	0,0 %	42
	Personnes préférant ne pas divulguer cette information	0	0,0 %	405
Âge	18 à 25 ans	0	0,0 %	422
	26 à 41 ans	0	0,0 %	780
	42 à 57 ans	5	62,5 %	1 296
	58 à 76 ans	3	37,5 %	583
	Plus de 76 ans	0	0,0 %	3
Catégories de l'équité en matière d'emploi	Membres de groupes racisés	1	12,5 %	808
	Autochtones	1	12,5 %	318
	Personnes handicapées	1	12,5 %	145
	Personnes bilingues (francophones)	0	0,0 %	210
Emplacement	Winnipeg	6	75,0 %	2 718
	Hors Winnipeg	2	25,0 %	375

Remarques : Les renseignements sur la diversité sont recueillis sur une base volontaire.

Un seul membre du personnel peut saisir plusieurs enregistrements pour les informations relatives au genre. Les totaux peuvent ne pas correspondre au nombre total de membres du personnel.

405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes

Tous les postes sont évalués en fonction des rôles et des responsabilités et affectés aux échelles salariales en conséquence. La Société explore comment elle peut rendre compte des ratios de rémunération salariale.

406 NON-DISCRIMINATION

406-1 Incidents de discrimination et mesures correctives prises

La Société examine toutes les allégations de discrimination et y donne suite de manière appropriée. Les détails et l'état des allégations et les mesures prises par la Société ne sont pas divulgués, car ces renseignements sont confidentiels ou assujettis au privilège juridique. Aucune décision défavorable n'a été rendue contre la Société par un organe judiciaire ou quasi judiciaire en ce qui concerne des allégations de discrimination au cours de l'année à l'étude.

407 LIBERTÉ SYNDICALE ET NÉGOCIATION COLLECTIVE

407-1 Opérations et fournisseurs où le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective peut être menacé

La Société est une organisation qui défend les droits de ses travailleuses et travailleurs en respectant les lois applicables et en participant à des négociations collectives avec les agents négociateurs choisis par les travailleuses et travailleurs.

408 TRAVAIL DES ENFANTS

408-1 Opérations et fournisseurs exposés à un risque important d'incidents liés au travail des enfants

La Société est assujettie et conforme à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada). En vertu de cette loi, la Société doit présenter un rapport annuel au gouvernement fédéral pour souligner nos efforts à cet égard. Le rapport, disponible chaque année après le 31 mai, est publié sur la [page Rapports de notre site Web](#).

409 TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE

409-1 Opérations et fournisseurs exposés à un risque important d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire

La Société est assujettie et conforme à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada). En vertu de cette loi, la Société doit présenter un rapport annuel au gouvernement fédéral. Le rapport est disponible chaque année après le 31 mai sur la [page Rapports de notre site Web](#).

410 PRATIQUES DE SÉCURITÉ

410-1 Personnel de sécurité ayant suivi une formation sur les politiques ou procédures relatives aux droits de la personne

Avant que le personnel de sécurité ne pénètre dans la salle de jeu, il doit suivre de nombreuses formations. Les cours portent sur des sujets tels que la discrimination et le harcèlement, les tactiques de désamorçage et la rédaction de rapports et comprennent les formations suivantes :

- Formation des gardiens de sécurité du Manitoba
- Le programme Smart Choices de la Régie
- Le programme Serving Smart
- Sécurité, communications accessibles et service à la clientèle
- Secourisme

Le personnel de sécurité tiers doit également suivre la Formation des gardiens de sécurité du Manitoba.

411 DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

411-1 Cas d'infractions mettant en cause les droits des peuples autochtones

Aucune action en justice n'a été intentée auprès d'un organe judiciaire ou quasi judiciaire au cours de l'année à l'étude pour alléguer que la Société aurait violé les droits des peuples autochtones.



413 COMMUNAUTÉS LOCALES

413-1 Opérations nécessitant un engagement communautaire local, évaluations des impacts et programmes de perfectionnement

La Société mobilise ses communautés locales de diverses façons. La Société élabore une carte révisée des parties prenantes pour le rapport sur les progrès ESG de 2025-2026.

[Voir 2-29 Approche de consultation des parties prenantes](#)

[Voir 2-16 Communication des préoccupations majeures](#)

[Voir 2-25 Processus visant à remédier aux impacts négatifs](#)

[Voir 2-26 Mécanismes pour obtenir des conseils et soulever des préoccupations](#)

[Voir 201-1 Valeur économique directe générée et distribuée](#)

[Voir 201-1 Investissements dans les collectivités](#)

[Voir 403-4 Participation, consultation et communication des travailleuses et travailleurs sur la santé et la sécurité au travail](#)

[Voir le Plan d'accessibilité 2025-2026 de la Société](#)

413-2 Opérations ayant des répercussions négatives réelles et potentielles importantes sur les collectivités locales

Étant donné que les produits de la Société peuvent avoir un impact négatif sur la clientèle et les communautés, la Société a une gamme d'initiatives pour atténuer les impacts négatifs. Ces initiatives comprennent les deux programmes de sensibilisation des consommateurs DrinkSense et Informed Gambling; les centres de jeu Informed Gambling dans les casinos; le financement des programmes de traitement, de soutien et de réduction des méfaits; et le soutien de la recherche dans ces domaines. De plus, les initiatives environnementales visant à réduire les déchets et la consommation d'eau et d'énergie atténuent les impacts négatifs et contribuent au bien-être de la clientèle et de la communauté.



Au total,
20 793
personnes ont visité
les centres Informed
Gambling en 2024-2025

414 ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS

414-1 Nouveaux fournisseurs qui ont été sélectionnés sur la base de critères sociaux

La Société a deux services distincts qui s'occupent de l'approvisionnement en produits et services.

1. Le service de la chaîne d'approvisionnement des alcools est principalement responsable de l'approvisionnement et de l'achat de boissons alcoolisées destinées à la revente.
2. Le service d'achats organisationnels est principalement responsable de l'approvisionnement et de l'achat de produits et services non destinés à la revente.

Le service d'achats organisationnels s'efforce d'apporter des améliorations à une politique d'approvisionnement au paiement qui intègre une méthodologie d'approvisionnement social. L'approvisionnement social est défini comme tout achat ayant un impact social, économique et environnemental. L'approvisionnement social consiste à utiliser les achats existants pour saisir ces impacts afin d'atteindre des objectifs institutionnels, gouvernementaux ou individuels globaux qui contribuent à façonner des communautés inclusives, dynamiques et saines.

Dans le cadre de la méthodologie d'approvisionnement social, la diversité des fournisseurs est un élément majeur qui se concentre sur l'établissement de relations au niveau local avec diverses entreprises qui sont détenues à au moins 51 % par des personnes qui se déclarent en tant que membres d'une minorité, femmes, personnes autochtones, personnes handicapées ou membres de la communauté 2ELGBTQ+, dont les entreprises sont en mesure de fournir des produits et services à la Société à des prix compétitifs. L'autonomisation et l'inclusion dans la diversité des fournisseurs sont maintenant au cœur de nos pratiques d'approvisionnement.

Depuis cette mise en œuvre au début de 2024, tous les nouveaux fournisseurs de produits et services sont sélectionnés au moyen de ce processus.

Actuellement, 35 entreprises ou 4,6 % des fournisseurs de la Société sont des entreprises diversifiées autodéclarées et reçoivent 2,8 millions de dollars ou 4,2 % des achats annuels de la Société. L'objectif triennal de la Société se terminant en 2027 est de passer à un taux de 2 % par année pour atteindre un nombre total d'entreprises diversifiées de 75 et dépenser 6,7 millions de dollars par année.

Aujourd'hui, nous travaillons au niveau communautaire en établissant des liens et des communautés clés avec des organismes de renom comme la Fédération Métisse du Manitoba, Buy Social Canada, la Chambre de commerce queer canadienne, la Chambre de commerce autochtone du Manitoba, le Réseau canadien de développement économique communautaire et le Conseil canadien des fournisseurs autochtones et des minorités visibles. Ces organismes sont essentiels pour permettre à la Société d'atteindre ses objectifs.

Nous valorisons la formation, et quatre membres de notre équipe d'approvisionnement ont obtenu un certificat en approvisionnement social de Buy Social Canada. L'objectif au cours des trois prochaines années est que les dix autres membres de l'équipe obtiennent leur certificat.

414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises

Voir 414-1 Nouveaux fournisseurs qui ont été sélectionnés sur la base de critères sociaux

[Voir le Message du président et directeur général](#)

Ces renseignements sont en cours de mise à jour. Des détails supplémentaires devraient être disponibles pour le rapport de 2025-2026.

415 POLITIQUE PUBLIQUE

415-1 Contributions politiques

Au Canada, il est interdit aux sociétés de verser des contributions politiques directement à des candidats fédéraux ou à des partis politiques.



416 SANTÉ ET SÉCURITÉ DE LA CLIENTÈLE

416-1 Évaluation des impacts sur la santé et la sécurité des catégories de produits et services

Intégrité des jeux

Jeux électroniques :

La Régie exige que tous les appareils de jeux électroniques soient certifiés par un laboratoire indépendant pour répondre aux normes techniques de la Régie.

Loterie :

La Société de la loterie Western Canada (SLWC) développe, teste et vérifie (à l'interne et à l'externe) les jeux de loterie (tirages, billets à gratter et sports) pour assurer l'intégrité technique et du jeu pour tous les produits. De plus, les billets à gratter sont certifiés par un laboratoire indépendant et répondent à des normes techniques strictes.

PlayNow.com :

Tous les jeux gérés par PlayNow.com répondent aux exigences de la Régie ainsi qu'aux exigences de la GPEB (Gaming Policy Enforcement Branch) de la Colombie-Britannique. Ces jeux sont certifiés par un laboratoire indépendant et répondent à des normes techniques strictes.

Qualité des alcools

Les lois de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) exigent que les producteurs soient responsables de l'innocuité de tous les produits consommables, qu'ils respectent les lignes directrices sur l'étiquetage et qu'ils soient capables de gérer efficacement le rappel des articles non conformes.

Vous trouverez ci-dessous une liste des mesures prises par la Société à ce sujet :

- Des sceaux de conteneurs inviolables sont utilisés pendant le transport des marchandises à l'arrivée, et la Société est informée des problèmes.
- On effectue une inspection des produits de toutes les cargaisons touchées pour s'assurer que les produits n'ont pas été altérés ou endommagés.
- Conformément aux conditions générales du bon de commande, le transporteur est responsable des enquêtes relatives à l'état et à l'innocuité des produits reçus.
- L'étiquetage et l'emballage respectent la conformité de l'ACIA.
- Les ingrédients des produits doivent être tels que décrits et conformes à *Santé Canada, à la Loi sur les aliments et drogues (Canada)* et à ses règlements.
- Le producteur/fournisseur garantit et certifie que l'alcool ne contient pas de contaminants, chimiques ou autres, ou de matières étrangères qui rendent le produit inacceptable selon les normes canadiennes. La Société a mis en place un programme complet de contrôle de la qualité, où des essais peuvent être effectués pour valider le contenu.
- Lorsque des préoccupations en matière d'innocuité surviennent, la Société collabore avec Santé Canada, le fournisseur et l'agent local pour prendre des mesures correctives.
- Lorsque des préoccupations en matière de qualité surviennent, la Société collabore avec le fournisseur et l'agent local pour prendre rapidement des mesures correctives.
- La Société effectue des inspections visuelles à la réception en cas de non-conformité et gère la traçabilité dans le système de réception pour repérer les dates de production et fin de vie prévue et assurer la distribution en fonction du principe premier entré, premier sorti.
- La Société a accès aux essais effectués sur les produits par des tiers de façon ponctuelle.
- La Société participe à la formation et aux conférences de l'industrie au sujet de l'assurance et du contrôle de la qualité.

Qualité des produits et des services liés au cannabis

L'industrie doit respecter les exigences suivantes :

- Permis de culture, de vente et de recherche de cannabis délivré par Santé Canada.
- Essais obligatoires sur les produits par des tiers pour détecter la présence d'ingrédients actifs de pesticides dans tous les produits du cannabis avant la mise en marché.
- Les exigences en matière d'emballage et d'étiquetage des produits du cannabis visent à :
 - prévenir la consommation accidentelle
 - faire en sorte que les produits ne soient pas attrayants pour les enfants et les jeunes
 - fournir aux consommatrices et consommateurs les renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées avant de consommer du cannabis
 - faire en sorte que le fabricant et le détaillant des produits soient autorisés
 - faire en sorte que les produits n'aient pas été ouverts ou altérés, grâce à des timbres d'accise intacts.
- Le Système de suivi du cannabis et de demande de licence de Santé Canada permet le suivi de la vente et du mouvement de tous les produits du cannabis, afin d'empêcher l'infiltration de cannabis illicite sur le marché, en provenance ou à destination de la chaîne d'approvisionnement.

La Société a mis en place les mesures suivantes pour assurer la qualité des produits :

- Les détaillants de cannabis autorisés doivent respecter une entente de vente au détail, dans le cadre de laquelle les détaillants doivent élaborer et mettre en œuvre des programmes garantissant que le personnel de première ligne répond aux attentes de la clientèle en ce qui a trait à la connaissance des services et des produits ainsi qu'à la consommation responsable du cannabis.
- Les fournisseurs autorisés doivent respecter les modalités des bons de commande selon lesquelles les fournisseurs doivent se conformer à la *Loi sur la vente au détail responsable et sécuritaire du cannabis (Manitoba)*, en veillant à ce que le produit respecte les exigences en matière d'essais, d'emballage et d'étiquetage.
- Les distributeurs autorisés de cannabis doivent entreposer et expédier les produits du cannabis conformément aux modalités de l'entente de distribution limitée de cannabis de la Société.
- La Société présente des rapports au nom des détaillants pour assurer la conformité aux exigences de déclaration établies par Santé Canada.

Comportements de la clientèle

Une proportion de 71 % des joueuses et joueurs du Manitoba peuvent identifier (sans aide) au moins une stratégie valide pour jouer de façon responsable.

Une proportion de 57 % des consommatrices et consommateurs d'alcool au Manitoba peuvent identifier (sans aide) au moins une stratégie qu'ils utilisent pour réduire les risques liés à l'alcool.

Contrôles d'identité et d'intoxication (casinos et magasins Liquor Mart)

Casinos

- 250 821 vérifications d'identité
- 4 419 cas de refus d'entrée en raison d'une pièce d'identité inadéquate ou inexiste
- 416 cas de refus d'entrée en raison de signes d'intoxication

Liquor Mart

- La vérification de l'identité se fait pour la totalité de la clientèle qui se présente dans les magasins Liquor Mart avec entrée contrôlée
- 533 vérifications d'identité aux points de vente Liquor Mart avec entrée contrôlée
- 62 079 vérifications d'identité aux points de vente Liquor Mart sans entrée contrôlée

Cas de refus de service aux magasins Liquor Mart en raison d'une pièce d'identité inadéquate ou inexiste

- 4 353 cas de refus de service aux entrées contrôlées en raison d'une pièce d'identité inadéquate ou inexiste
- 8 cas de refus de service au point de vente en raison d'une pièce d'identité inadéquate ou inexiste dans des magasins Liquor Mart avec entrée contrôlée
- 743 cas de refus de service au point de vente en raison d'une pièce d'identité inadéquate ou inexiste dans des magasins Liquor Mart sans entrée contrôlée

Cas de refus de service aux magasins Liquor Mart en raison de signes d'intoxication ou d'un comportement inapproprié

- 7 481 cas de refus de service aux entrées contrôlées en raison de signes d'intoxication ou d'un comportement inapproprié
- 1 265 cas de refus de service au point de vente en raison de signes d'intoxication ou d'un comportement inapproprié dans des magasins Liquor Mart avec entrée contrôlée
- 476 cas de refus de service au point de vente en raison de signes d'intoxication ou d'un comportement inapproprié dans des magasins Liquor Mart sans entrée contrôlée

Résultats des évaluations mystères des détaillants de billets de loterie

Conformité à 66 % de la validation adéquate des billets, d'après 368 évaluations mystères.

Une note de passage est obtenue lorsque le détaillant de billets de loterie :

- demande à la cliente ou au client de signer le billet au moment de la validation
- émet le bon montant du prix
- remet le billet intact à la cliente ou au client
- remet un bordereau de validation à la cliente ou au client

Conformité à 68 % en ce qui concerne la vérification de l'identité, d'après 109 évaluations mystères.

Une note de passage est obtenue lorsque le détaillant de billets de loterie demande à voir une pièce d'identité des clientes et clients qui semblent avoir moins de 25 ans.



416 SANTÉ ET SÉCURITÉ DE LA CLIENTÈLE (*suite*)

Visite du centre Informed Gambling

Au total, 20 793 personnes ont visité le centre Informed Gambling en 2024-2025.

- 3 250 visites d'information (discussions sur le jeu ou le centre)
- 528 interactions de base (discussions sur les comportements, croyances ou stratégies de jeu personnels)
- 357 interactions avec les services de soutien (discussions sur les préoccupations relatives au jeu et les services de soutien)
- 618 visites du personnel (discussions avec le personnel des casinos sur le jeu responsable, le soutien à la clientèle, le centre ou d'autres questions liées au jeu)
- 16 040 participantes et participants à des événements spéciaux (visites d'événements éducatifs sur le jeu responsable)

Connaissance des programmes Informed Gambling et DrinkSense

21 % des joueuses et joueurs du Manitoba sont au courant de l'image de marque Informed Gambling adoptée récemment (avec aide).

56 % des consommatrices et consommateurs d'alcool du Manitoba connaissent la marque DrinkSense (avec aide).

Satisfaction de la clientèle

93 % de la clientèle des magasins Liquor Mart était satisfaite de son expérience globale.

68 % de la clientèle des casinos de Winnipeg était satisfaite des casinos. (Remarque : Nouvelle méthodologie. Non comparable aux résultats précédents).

20 % de la clientèle des ALV était satisfaite des ALV utilisés.

416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et services

Il n'y a eu aucun incident connu de non-conformité concernant les répercussions des produits et services sur la santé et la sécurité au cours de l'exercice financier 2024-2025.

417 MARKETING ET ÉTIQUETAGE

417-1 Exigences relatives à l'information et à l'étiquetage des produits et services

Nos casinos, nos centres de jeux et nos activités de vente au détail offrent des informations factuelles sous nos marques Informed Gambling et DrinkSense, qui visent à aider les consommatrices et consommateurs à comprendre les risques associés à nos produits et services et à trouver des outils ou des ressources au besoin.

Toute publicité sur les produits comprend un message sur la responsabilité sociale (« 18+ | SOYEZ RESPONSABLE »), comme l'exige la Régie.

La publicité des produits doit également respecter les règles de conduite internes.

Afin que les risques pour les consommatrices et consommateurs soient pris en compte, les nouveaux alcools sont rigoureusement inspectés pour répondre aux exigences de responsabilité sociale (voir mbllpartners.ca). Une procédure similaire pour les produits de jeu est en cours d'officialisation.

417-2 Cas de non-conformité concernant l'information et l'étiquetage des produits et services

Il n'y a eu aucun incident connu de non-conformité concernant l'information et l'étiquetage des produits et services au cours de l'exercice financier 2024-2025.

418 CONFIDENTIALITÉ DE LA CLIENTÈLE

418-1 Plaintes justifiées concernant des atteintes à la vie privée de la clientèle et des pertes de données sur les clientes et clients

Il n'y a eu aucune plainte concernant des atteintes à la vie privée de la clientèle. Une enquête en cours sur une atteinte découlant d'un logiciel tiers est en instance d'une réponse du Bureau de l'Ombudsman du Manitoba.

On n'a pas détecté de fuite, vol ou perte de données des clientes et clients.

